



Rapport pays

Ouagadougou, le 19 Janvier 2012

Résumé analytique.....	3
1. Introduction	9
2. Contexte de la revue.....	11
3. Les composantes, la méthodologie, les critères et les outils de la revue	13
4. Revue CUA / NEPAD du Programme National du Secteur Rural du Burkina Faso.....	15
Composante 1: Alignement avec la vision, les principes et les éléments de Stratégie du PDDAA.....	15
Composante 2: Cohérence avec les objectifs à long-terme de croissance et de réduction de la pauvreté.	19
Composante 3: Viabilité technique des éléments de programme.	20
Composante 4: Alignement avec les engagements du pays	35
Composante 5: Réalisme de l'opérationnalisation	37
Annexe 1: Guide du PDDAA post-Compact	
Annexe 2: 13 points CEDEAO de l'après - Cotonou	
Annexe 3: Modèle de feuille de route post-revue	

Résumé des principales conclusions du rapport de revue du Programme National du Secteur Rural du Burkina Faso

Le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA), en tant que programme de l'Union Africaine dans le cadre de son Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), représente un programme ambitieux de relance de la croissance du secteur agricole. Il constitue le moteur de la transformation économique et de la réalisation de l'Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD) relatif à la réduction de la pauvreté de moitié à l'horizon 2015. Le PDDAA cherche à aider les gouvernements africains à préparer des stratégies et plans d'investissement de qualité, à assurer des environnements de politiques sectorielles favorables à la mise en œuvre des plans, et à traduire ces plans en programmes efficaces à même de stimuler la croissance et de réduire la pauvreté.

Dans le cadre de l'agenda du PDDAA, la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), a élaboré une Politique Agricole Régionale (ECOWAP), qui a servi de cadre pour la mise en œuvre du PDDAA dans les états membres mais également au niveau régional. L'ECOWAP a également défini les orientations qui ont guidé le pacte régional du PDDAA qui a été adopté par la Commission de la CEDEAO, les Organisations Professionnelles Régionales et les Partenaires au Développement.

La Commission de la CEDEAO comme les états membres, après avoir organisé des tables rondes et signé des pactes définissant leurs objectifs stratégiques, actions prioritaires et modalités de partenariat, ont élaboré des programmes d'investissement détaillés qui spécifient les activités et le besoin de financement permettant de réaliser les objectifs du PDDAA aussi bien au niveau régional que national.

La revue technique post-compact est une étape critique dans la mise en œuvre opérationnelle des pactes et des plans d'investissement nationaux comme au niveau régional. Le but de la revue est d'aider à améliorer la qualité des programmes d'investissement afin d'assurer que toutes les mesures nécessaires et possibles sont prises pour réaliser les objectifs et les cibles tels que fixés dans le plan et définis dans l'agenda de l'ECOWAP/PDDAA. La revue devrait être perçue et abordée comme un exercice devant faciliter une mise en œuvre réussie de la stratégie retenue durant la table ronde et traduite dans le pacte du PDDAA.

Le Programme National du Secteur Rural du Burkina Faso (PNSR) s'aligne parfaitement sur les buts, les objectifs et la vision du PDDAA. La mission CUA/NEPAD de Revue Technique Indépendante félicite le Gouvernement de Burkina Faso pour la qualité du processus de préparation de ce Programme Sectoriel qui a su bien intégrer les principes au PDDAA.

Ce rapport de revue formule cependant des recommandations sous forme de principes à prendre en compte pour améliorer la mise en œuvre du PNSR.

Résumé des résultats de la revue technique indépendante CUA/NEPAD

Le PNSR dresse un aperçu global de l'économie, la structure et la performance du secteur agricole et fournit une feuille de route pour la réalisation de la vision pour le secteur agricole. Le PNSR est un programme sectoriel couvrant la période 2011-2015, qui fait ressortir les coûts et les actions nécessaires pour l'atteinte des objectifs de croissance agricole et de réduction de la pauvreté. Le programme est aligné avec la vision du PDDAA.

La mise en œuvre du plan de productions sous-sectorielles défini dans le PNSR se traduirait par des taux de croissance abordables dans l'ensemble, à l'exception des croissances spécifiquement attendues du riz, du maïs, du sorgho et des cultures de rente (autres que le coton). Ce plan réaliserait l'objectif de couverture des besoins céréaliers défini dans le PNSR et s'alignerait plutôt bien sur la cible de croissance moyenne du processus du PDDAA et sur le scénario de l'atteinte de l'OMD de réduction de la pauvreté à l'horizon 2020. La composition de la croissance sous ce scénario OMD1-2020 pourrait servir de référence afin de rendre les objectifs du PNSR en termes de productions des cultures céréalières et de rente plus faciles techniquement.

De plus, le PNSR prévoit des allocations budgétaires au secteur agricole qui respectent l'engagement de Maputo (10 % du budget). Il faut noter que le Burkina Faso fait partie depuis quelques années des rares pays africains respectant l'engagement de Maputo d'allouer au moins 10% de ses ressources budgétaires au secteur agricole. La mise en œuvre de ce programme va requérir un environnement favorable, des capacités, des services et des partenariats. Cette revue fournit des éclairages et des recommandations qui peuvent contribuer à la réalisation de cet environnement.

1. Alignement avec la vision, les principes et les éléments de stratégie de l'ECOWAP/PDDAA

Le processus d'élaboration du PNSR du Burkina Faso a respecté le principe fondateur du PDDAA à travers une approche globale, interministérielle du développement du secteur agricole et la mise en place d'un processus effectif de participation des différentes parties prenantes (telles que la Recherche, les Organisations de Producteurs, la Société Civile, le Secteur Privé et les Partenaires Techniques et Financiers).

L'équipe de revue invite le Burkina Faso à continuer dans ce sens lors de la mise en œuvre du PNSR aussi bien au niveau national qu'au niveau régional. L'alignement des différents groupes d'acteurs sur les engagements pris dans le cadre du pacte, doit encore se concrétiser lors de la mise en œuvre. Mais d'ores et déjà les tendances positives, qui se dégagent sont prometteuses.

Les Partenaires Technique et Financier (PTF) organisés en groupe thématique participent aux concertations relatives au PNSR avec la Banque Mondiale comme chef de file pour le groupe de travail développement rural /sécurité alimentaire. Ces Cadres de Concertations sont des instruments majeurs de coordination des interventions des PTF, mais aussi d'information et de sensibilisation de tous les partenaires.

En ce qui concerne l'ECOWAP/PDDAA, la politique régionale de la CEDEAO et le Programme Régional d'Investissement pour le secteur agricole, les attentes du Burkina Faso à travers le PNSR,

qui s'intéresse également aux questions de développement de marchés et de facilitation du commerce gagneraient à être plus explicites.

2. Cohérence avec les objectifs à long-terme de croissance et de réduction de la pauvreté

Le PNSR reprend les objectifs énoncés dans le Pacte PDDAA du Burkina Faso et les scénarios de croissance et de réduction de pauvreté à long terme. Les activités et actions qui y sont proposées demeurent en cohérence avec les projections de croissance du secteur et des filières agricoles pour la réduction de la pauvreté du pays.

La mise en œuvre du plan de production du PNSR aura pour effet de relever sensiblement les performances du secteur agricole avec un taux de croissance du PIB agricole de 6,2% alors que le PIB non agricole progresserait de 4,5%. Il en résulterait une croissance du PIB global de l'ordre de 5%. Ces taux sont largement inférieurs aux efforts requis pour réaliser l'OMD 1 visant la réduction de la pauvreté de moitié à l'horizon 2015, mais ils s'alignent plutôt bien sur la cible de croissance moyenne du PDDAA et sur les performances requises pour atteindre l'OMD 1 à l'horizon 2020.

Mais ce plan de production ne permettra cependant pas de réaliser l'objectif de réduction de la pauvreté en milieu rural de 50,7% en 2009 à 40% en 2015 tel que souhaité par le PNSR ; En effet, il faudrait une croissance agricole moyenne de 7,4% par an pour atteindre la réduction de pauvreté rurale souhaitée, tandis que l'objectif de croissance sectorielle recherchée équivaudrait à un rythme moyen de 10,9% par an, soit le double des performances en cours au Burkina Faso. Des résultats plus détaillés par année précisent que pour réaliser l'objectif de croissance sectorielle du PNSR, il faudrait soutenir un effort peu probable d'accélération continue de la croissance, en passant de 5,2% observé en 2010 à 7,1% en 2011 ; 9% en 2012 ; 10,9% en 2013 ; 12,8% en 2014 et 14,7% en 2015.

3. Intégration des bonnes pratiques dans les activités du PNIA

Gestion durable des terres et maîtrise de l'eau (GDT/ME)

Le PNSR fait mention de l'existence de cadres référentiels nationaux permettant de guider et de cadrer les interventions avec une vision déterminée. Ceci a l'avantage de faciliter la mise en œuvre des activités programmées. Il s'agit de :

- La Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu Rural (PNSFMR) adoptée en 2007, et renforcée par loi N°034-2009/AN portant régime foncier rural et des décrets prioritaires de mise en œuvre disponibles ;
- La Politique Nationale d'Environnement (PNE adoptée par le Gouvernement en janvier 2007 et le Plan Décennal d'Action de l'Environnement et du Cadre de Vie (PDA/ECV) ;
- La politique nationale de développement durable de l'élevage (PNDEL) adopté en septembre 2010, et opérationnalisée à travers le Plan d'actions et Programme d'investissements du sous- secteur de l'élevage (PAPISE) ;
- La Politique Nationale de l'Eau (PNEau) ;
- La Politique Nationale et Stratégie d'Assainissement (PNSA) ;
- La Stratégie nationale de développement durable de l'agriculture irriguée.

D'importants programmes ont été également mis en œuvre à travers la SDR adoptée en 2003, qui ont permis d'atteindre d'importants résultats, mais aussi de tirer des leçons, notamment : i) Le Programme d'investissement dans les secteurs de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques (PISA) ; ii) le Programme Décennal d'Action de l'Environnement et du Cadre de Vie (PDA-ECV) ; iii) le Programme d'Actions et Plan d'Investissement dans le Secteur de l'Elevage (PAPISE).

Le PNSR fait référence aux conventions que le Burkina Faso a ratifiées, notamment celles relatives aux changements climatiques, à la biodiversité, à la lutte contre la désertification et aux Polluants Organiques Persistants.

Le PNSR a l'avantage de couvrir l'ensemble du secteur rural, de ce fait, il prend en compte les aspects transversaux du PDDAA, notamment l'Elevage, la pêche et la gestion des forêts, mais aussi les changements climatiques en lien avec le pilier I.

Cependant de façon générale, les activités ne sont pas détaillées, ce qui ne permet pas d'apprécier les indicateurs chiffrés à atteindre, et la faisabilité des activités et leur efficacité.

Développement des marchés et des capacités commerciales

Le Burkina Faso affiche dans son Plan National du Secteur Rural (PNSR) une ferme volonté de transformer son agriculture, pour passer d'une agriculture de subsistance à une agriculture commerciale, à travers notamment la promotion de l'économie rurale pour l'amélioration des revenus des producteurs. A cet effet, l'accent est mis sur l'appui à la structuration des filières et la promotion de l'entrepreneuriat agricole et de l'agrobusiness. Le PNSR entend également appuyer la mise en place de plateformes commerciales pour relier l'offre à la demande en insistant notamment sur la promotion des normes et la gestion de la qualité, la transformation et la promotion de la consommation des produits agricoles locaux et l'accès des acteurs aux financements.

Par rapport au développement des infrastructures, il existe un sous - programme spécifique de développement durable de l'irrigation agricole avec la réalisation d'infrastructures de mobilisation des eaux et d'irrigation. Il existe également dans le sous - programme « Amélioration de la productivité et de la compétitivité des productions animales » des actions ciblées de développement des infrastructures de mise en marché des produits animaux comme des aires d'abattage, des marchés à bétail et de cinq abattoirs en plus de la réhabilitation des infrastructures existantes.

Le Burkina Faso a adopté l'approche filière en affichant une réelle volonté d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies de développement des filières agricoles, animales et forestières. Les activités les plus ciblées concernent l'amélioration des circuits et conditions de commercialisation et du renforcement des capacités des acteurs. Le PNSR comporte un important volet de développement de systèmes financiers ruraux à travers l'amélioration de l'accès des ruraux au crédit et le développement de la micro-finance en milieu rural à l'effet de promouvoir l'accès des producteurs aux intrants et équipements agricoles.

Le renforcement des capacités techniques et commerciales des Organisations de Producteurs est une action transversale dans la plupart des sous - programme du PNSR. Le Gouvernement du Burkina Faso démontre ainsi une réelle volonté de renforcer et d'aider à la structuration des Organisations Socio - Professionnelles à travers notamment la promotion des Interprofessions de filière à l'effet de faciliter le dialogue politique et la concertation au sein des filières prioritaires. Cette volonté s'est traduite également par un engagement ferme de décentraliser la mise en œuvre du Plan National du Secteur Rural à l'effet d'améliorer la gestion du secteur agricole à la base.

Sécurité alimentaire et nutritionnelle des couches vulnérables

Le Programme National du Secteur Rural (PNSR) traite, à travers cinq (5) sous programmes, les aspects liés à la disponibilité et l'accès durables des aliments pour les populations notamment vulnérables. En effet, il propose un développement durable des productions agricoles (SP1.1)¹ et une amélioration de la productivité animale (SP 1.2 et 1.3)² dans le sens d'imprimer une forte croissance agricole annuelle (plus de 9%). Ces efforts contribueront à améliorer les approvisionnements alimentaires internes ainsi que les recettes d'exportations du pays.

Du point de vue de la gestion des crises, le programme promeut une meilleure prévention et une gestion efficace des crises alimentaires et nutritionnelle (SP 1.5)³ ainsi que celles liées à la gestion des ressources pastorales. Ces interventions permettront de caractériser les vulnérabilités, de mettre en place des instruments de prévention et de gestion des dites crises.

Enfin, le Programme envisage de renforcer le revenu des populations et de diversifier leurs sources alimentaires à travers l'amélioration de l'accès au marché (P 2.1)⁴ et le développement des productions forestières, fauniques et halieutiques (SP 3.4). En contribuant à une meilleure intégration des populations vulnérables dans la promotion de l'économie agricole du pays dans la perspective de juguler l'insécurité alimentaire et la pauvreté dans le pays, les objectifs du programme sont en phase avec ceux du PDDAA.

Recherche, génération de technologies et dissémination

Les questions du Pilier IV sont transversales dans toutes les composantes du PDDAA et par conséquent primordiales pour le développement du Programme National du Secteur Rural et en harmonie avec la Vision 2025 de faire du Burkina Faso une nation émergente.

La vision du PNSR est de faire du secteur rural un secteur moderne et compétitif, caractérisé par la sécurité alimentaire et nutritionnelle avec une production orientée vers le marché dans un environnement sain avec des industries de transformation compétitives.

A la lumière de l'examen post-compact, l'analyse a porté sur les aspects suivants:

- A. le renforcement de capacité des producteurs
- B. la considération d'actions pratiques de recherche agricole et les services de vulgarisation;
- C. la formation agricole et l'éducation;

¹ Sous Programme – Développement durable des productions agricoles

² Sous programmes – Amélioration de la productivité et de la compétitivité agricole – Amélioration de la santé animale et renforcement de la santé publique vétérinaire

³ Sous Programme – Prévention et gestion des crises alimentaires et nutritionnelles

⁴ Sous Programme – Promotion de l'accès aux marchés

- D. la mise en œuvre d'actions visant à accroître les investissements dans la recherche agricole à tous les niveaux;
- E. le Suivi et Evaluation, comme outil important.

En somme le PNSR définit les actions prioritaires nécessaires pour la productivité agricole et souligne le rôle de la recherche dans la réalisation des objectifs du programme en se fondant sur les principes du CPAA.

4. Réalisme technique et financier

Le budget du PNSR du Burkina Faso, qui vise un taux annuel de croissance agricole de 6.2% est évalué à 1230 milliards de FCFA sur la période 2011-2015. Il représente 16,41% du budget global de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) et une augmentation de 20% par rapport aux allocations actuelles. Presque la moitié du Budget du PNSR, 47,4%, est allouée à l'amélioration de la sécurité et de la souveraineté alimentaire. L'amélioration de l'accès à l'eau potable et du cadre de vie reçoit un cinquième du budget tandis les trois autres axes du programme se partagent environ un tiers du budget. Ainsi, le budget du PNSR révèle une importance particulière accordée aux actions visant à renforcer la sécurité alimentaire du Burkina Faso.

Le budget du PNSR est plus important que le financement requis à long terme pour soutenir la cible de croissance moyenne du PDDAA ou pour atteindre l'OMD de réduction de la pauvreté de moitié en 2015 ou 2020.

La disproportion entre le budget du PNSR et les projections de long terme pourrait résulter d'une différence de méthodologie d'évaluation des coûts mais également du fait que les axes du PNSR embrassent un domaine plus large que celui de la réduction de la pauvreté à travers une croissance impulsée par l'agriculture.

1. Introduction

Cette section résume les résultats de la revue de la CUA-NEPAD du Programme National du Secteur Rural du Burkina Faso. Les principaux documents utilisés pour la revue sont le Pacte PDDAA du Burkina Faso, le Plan National du Secteur Rural daté de Novembre 2011, le Document de Stratégie de Développement du secteur Rural (SDR) et de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD). Il traduit la volonté du Gouvernement de se doter d'un cadre unique de planification et de mise en œuvre de l'action publique en matière de développement rural. Il fournit également à tous les autres acteurs du secteur un cadre de référence qui permet d'inscrire leurs actions dans un programme national partagé et d'évaluer leurs contributions respectives à sa mise en œuvre.

Le rapport de revue met l'accent sur le degré d'alignement aux principes et documents cadres du PDDAA (Guide du PDDAA, cadre des piliers et le cadre de suivi - évaluation proposé) et formule des recommandations d'améliorations, qui pourraient contribuer à la réalisation des objectifs du PDDAA au Burkina Faso.

Le PNSR du Burkina Faso est articulé autour de 13 sous - programmes regroupés autour de 5 axes, et conçus pour fonctionner de façon harmonieuse. Ces sous - programmes sont le résultat d'un découpage des missions des Ministères en charge du secteur et à ce titre, ils prennent également en compte les volets transversaux des missions des trois Ministères.

Les 5 axes du PNSR sont :

1. Amélioration de la sécurité et de la souveraineté alimentaires;
2. Augmentation des revenus des populations rurales;
3. Développement durable des ressources naturelles;
4. Amélioration de l'accès à l'eau potable et du cadre de vie;
5. Développement du partenariat entre les acteurs du monde rural.

Le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) a été adopté par les chefs d'État et de Gouvernements africains lors du Sommet de Maputo (Mozambique) tenu en 2003. Il était alors question de définir des stratégies pour transformer l'agriculture africaine et combattre de façon durable la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Le PDDAA annonce une ère nouvelle dans le développement international et est non seulement en train de transformer le secteur agricole largement négligé jusqu'ici, mais encore de créer des partenariats uniques et novateurs en matière de développement agricole.

Les plans d'investissement détaillés et inclusifs émanent de :

- (i) la formulation interministérielle de stratégies intersectorielles et de plans d'investissement qui sont formulés par les pays eux-mêmes ;
- (ii) l'implication du secteur privé, de la société civile et des organisations de producteurs dans l'identification des priorités pour une croissance économique basée sur l'agriculture ;
- (iii) la mobilisation d'une expertise technique de l'ensemble du Continent pour l'établissement de cadres de politiques, de guides et d'outils de mise en œuvre qui fournissent une base sûre et vont orienter une gestion axée sur les résultats ;

(iv) le rassemblement des partenaires au développement et des agences de coopération bilatérale dans le dialogue et la planification.

Le PDDAA est un programme de transformation sociale ayant une très grande influence sur la transformation de l'architecture de l'aide au développement et de la planification stratégique. Le PDDAA offre de nombreuses opportunités de création de valeur car il apporte un soutien à l'élaboration de plans détaillés d'investissement agricole s'accompagnant de systèmes comparables de suivi - évaluation, de revues indépendantes des aspects politiques, techniques et financiers des plans, de revues par les pairs et de renforcement de capacités.

L'approche PDDAA gagne du terrain en créant une pression positive des pairs entre les gouvernements africains pour l'élaboration des stratégies et des plans d'investissement de qualité, la création d'un environnement propice à la mise en œuvre des plans et la transformation de ces plans en programmes à même de stimuler la croissance et de réduire la pauvreté de façon efficace.

En continuité d'un processus ayant impliqué toutes les parties prenantes de la région, la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a élaboré une politique agricole régionale, pour la mise en œuvre du PDDAA dans la sous région dénommée ECOWAP. L'ECOWAP a été adoptée le 19 janvier 2005 à Accra par les chefs d'États et de Gouvernement de la région. Elle est basée sur une vision préconisant une agriculture moderne et durable, fondée sur des exploitations familiales efficaces et performantes et sur le développement des entreprises agricoles grâce à la participation du secteur privé. Elle vise à garantir que l'agriculture soit non seulement productive et compétitive sur les marchés régionaux et internationaux, mais assure également la sécurité alimentaire et constitue une source de revenus décents pour les producteurs.

Le Programme Régional d'Investissement Agricole (PRIA) de la CEDEAO et les programmes nationaux d'investissement agricole (PNIA) mettent l'accent sur six domaines thématiques qui combinent les trois domaines thématiques de l'ECOWAP et les quatre piliers du PDDAA:

- i) L'amélioration de la gestion de l'eau ;
- (ii) Le développement durable des exploitations agricoles ;
- (iii) Une gestion améliorée des autres ressources naturelles ;
- (iv) Le développement des filières agricoles et la promotion des marchés ;
- (v) La réduction de l'insécurité alimentaire ;
- (vi) La consolidation des institutions.

Les résultats de ces plans ont été validés et les modalités de leur application sont contenues dans les pactes signés entre les partenaires techniques et financiers, les acteurs de la société civile et les organisations socioprofessionnelles lors de tables-rondes nationales sur le financement de l'agriculture.

Ce rapport fournit des informations sur la revue CUA / NEPAD du Programme National du Secteur Rural (PNSR) du Burkina Faso. Le rapport porte essentiellement sur la cohérence avec les principes et cadres du PDDAA tels que définis dans les guides du PDDAA et cadres stratégiques des Piliers.

La revue salue les efforts du Burkina Faso dans l'élaboration d'un plan détaillé pour lutter contre la pauvreté rurale, la faim et répondre aux besoins nutritionnels de ses populations dans le contexte du PDDAA. La présente revue propose des domaines à considérer pour le renforcement des PNIA afin qu'ils contribuent plus efficacement à la réalisation des objectifs du PDDAA et améliorent leur impact dans le pays.

Les questions fondamentales qui ont été posées lors de la revue du plan figurent dans la guide de mise en œuvre du PDDAA, dans le guide de revue post - compact et dans le guide inter-piliers pour la mise en œuvre du PDDAA lui-même basé sur les documents plus détaillés intitulés cadres stratégiques des piliers et les documents d'accompagnement sur l'élevage, les pêches et la foresterie.

2. Contexte de la revue

La CEDEAO et ses États membres ont joué un rôle prépondérant dans la promotion du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA), une initiative du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) qui est un programme de l'Union Africaine. Tous les États membres de la CEDEAO et la Commission de la CEDEAO ont signé leurs compacts. En vertu de ces compacts, les États membres s'engagent à faire un effort pour atteindre voire dépasser le seuil de 10% du budget national alloué au développement agricole, afin d'atteindre un taux de croissance agricole d'au moins 6% par an.

Après la signature de leurs stratégies, les pays ont élaboré leurs Plans d'Investissement dans le cadre du PDDAA. Les plans d'investissement sont alors soumis à l'examen technique menée par la Commission de l'Union Africaine, l'Agence de Planification et de Coordination du NEPAD (NPCA), les institutions Chefs de file des piliers et la Commission de la CEDEAO. Cette revue technique post - compact est une étape critique dans la mise en œuvre opérationnelle des stratégies par pays et des plans d'investissement.

L'objectif principal est d'évaluer collectivement :

- (i) la probabilité pour les programmes d'investissement de réaliser la croissance et les perspectives de réduction de la pauvreté énoncées dans les différents scénarios en fonction des stratégies choisies et résumées dans les brèves et brochures des différents pays ;
- (ii) l'utilisation dans la conception des programmes d'investissement ci-dessus des meilleures pratiques et d'autres conseils techniques identifiés dans les documents cadres des piliers du PDDAA ;
- (iii) le réalisme technique (alignement des ressources sur les résultats) et l'adéquation des arrangements institutionnels développés dans les programmes ;
- (iv) l'intégration des principes du PDDAA à savoir une revue et un dialogue inclusifs ;
- (v) la cohérence avec les principes budgétaires et les engagements en matière d'aide au développement convenus dans le Pacte ;
- (vi) l'adéquation des arrangements institutionnels pour une mise en œuvre efficace et efficiente, y compris les outils de partage de l'information et des connaissances, le suivi - évaluation et l'évaluation continue et l'apprentissage ;
- (vii) la pertinence et la cohérence entre les politiques, les modalités d'exécution et de mise en œuvre et les domaines d'investissement, les priorités ou les objectifs du programme ;

- (viii) la pertinence et la faisabilité des indicateurs d'impacts et la répartition des rôles et responsabilités ;
- (ix) l'étendue et la qualité du dialogue, la revue des pairs et le système de responsabilité mutuelle pouvant contribuer et relier le plan aux objectifs d'intégration régionale.

Le but de la revue n'est pas de valider ou d'évaluer les programmes d'investissement et autres éléments de l'agenda post-compact. Il s'agit plutôt de s'assurer que toutes les mesures possibles sont prises pour faire en sorte que les objectifs et les cibles fixés dans le Plan d'Investissement définis dans l'agenda du PDDAA soient atteints. La revue doit être considérée et abordée comme un exercice visant à préparer le terrain pour la réussite de la mise en œuvre des plans approuvés à la table - ronde et reflétés dans le compact et le PNSR. Les résultats de la revue devrait donc être un ensemble de recommandations concrètes et réalisables pour :

- (i) la mobilisation immédiate de l'expertise requise, des compétences et des partenariats pour une mise en œuvre immédiate sur le terrain ;
- (ii) l'établissement d'un mécanisme visant à faciliter l'engagement des bailleurs de fonds dans le financement et donc de dégager les ressources nécessaires pour répondre aux besoins de financement des plans dans un délai raisonnable ;
- (iii) la rationalisation du processus d'examen et d'évaluation et les normes pour accélérer le traitement des dossiers par les donateurs individuels,
- (iv) la mise en place de systèmes de connaissance pour une revue inclusive, le suivi - évaluation, la responsabilité mutuelle, l'évaluation de l'apprentissage et de l'impact, y compris les consultations en cours et le dialogue pour améliorer la mise en œuvre ainsi que le développement et la conception de nouveaux programmes.

Une fois revus et ajustés, les plans d'investissement sont présentés à la communauté internationale à l'occasion d'une réunion d'affaires convoquée pour l'approbation et la mobilisation des ressources additionnelles pour combler les déficits de financement. Étant donné que le PDDAA est reconnu au plan continental comme la référence en matière de qualité dans la définition des plans d'investissement, les partenaires au développement traditionnels et émergents, le secteur privé et les nouvelles structures de financement respectent les recommandations et les reconnaissances du PDDAA.

Sous la direction des équipes de pays, les stratégies seront mises en œuvre avec :

- (i) des documents détaillés de projet et d'évaluation des coûts,
- (ii) la création ou le renforcement des systèmes de suivi - évaluation,
- (iii) le renforcement des capacités nécessaires à la mise en œuvre,
- (iv) un changement de politique afin d'assurer un environnement favorable,
- (v) la création ou le renforcement des éléments institutionnels nécessaires à un environnement favorable,
- (vi) la mise en cohérence des réformes à long terme liées à d'autres stratégies du domaine agricole, de réduction de la pauvreté, des approches sectorielles et des programmes sectoriels élaborés.

3. Les composantes, la méthodologie, les critères et les outils de la revue

L'approche de base de la revue consiste à évaluer les actions proposées et les résultats des programmes par rapport aux principes et objectifs du PDDAA et aux objectifs, pratiques et approches du pays tels que définis et consentis dans le Pacte PDDAA signé. Les critères sont l'évaluation de la cohérence ou de l'absence de cohérence des programmes à l'aide des indicateurs déjà définis. Les principales composantes et les outils de la revue sont les suivants :

- (i) L'alignement sur les principes et objectifs du PDDAA, la mise en œuvre du guide d'exécution du PDDAA définissant la vision, les principes, les éléments de stratégie de base et les attentes en matière d'impact ;
- (ii) La cohérence et la compatibilité avec les objectifs et cibles à long terme de croissance et de réduction de la pauvreté indiqués dans les brochures de la table ronde et les documents d'information technique mesurant la productivité agricole à long terme, la croissance, la performance commerciale, et les résultats liés à la pauvreté ;
- (iii) L'incorporation de meilleures pratiques techniques et questions relatives aux domaines prioritaires du PDDAA : Les documents relatifs aux cadres des piliers portant sur les questions stratégiques clés, les éléments de base du programme et les meilleures pratiques ;
- (iv) La qualité et la disponibilité opérationnelle de mise en œuvre et l'alignement sur les engagements pris lors de la signature du Pacte : Le pacte du PDDAA précisant les engagements aux plans politique, budgétaire, de l'aide au développement, de la revue et du dialogue ;
- (v) les programmes d'investissement détaillés montrant les intrants, les produits, les résultats attendus et les arrangements institutionnels ;
- (vi) Les lignes directrices de coordination des donateurs pour le soutien au PDDAA au niveau des pays, décrivant les modalités de l'engagement entre les agences locales partenaires au développement, les gouvernements et autres parties prenantes.

La revue se déroule suivant cinq axes majeurs, à savoir :

La Composante 1 se penche sur l'alignement sur les principes et les éléments de stratégie du PDDAA pour s'assurer que tous les éléments de la vision, les principes et éléments fondamentaux de la stratégie, tels que définis à l'Annexe I du Guide Post Compact du PDDAA sont reflétés dans les programmes du pays et s'il y a des lacunes, les identifier afin d'assurer un alignement complet.

Outil: Guide pour la mise en œuvre du PDDAA

La Composante 2 examine la cohérence du plan et de l'impact potentiel sur la croissance à long terme et les options de réduction de la pauvreté. Cette section évalue si :

- (i) les objectifs de croissance global sont énoncés ou induits dans les plans, en général, et
- (ii) les changements dans les différents sous-secteurs et les objectifs connexes, en particulier, s'écartent de la performance sectorielle et des résultats sous-jacents des scénarios stratégiques à long terme en matière de réduction de la pauvreté. Par exemple, chacun de ces scénarios est lié aux changements nécessaires au niveau des taux de croissance du sous - secteur dans la performance commerciale, le niveau global des dépenses publiques, et les hypothèses concernant l'efficacité des politiques du secteur.

Cette composante présente également un profil comparatif de pays, sur la base d'une douzaine d'indicateurs PDDAA suivi par le ReSAKSS pour tous les pays d'Afrique, pour montrer le statut actuel de chaque pays par rapport à ses pairs, et ainsi identifier les lacunes à combler.

Outils: Brochures, documents techniques, documents relatifs au programme d'investissement

La Composante 3 cherche à établir si le plan d'investissement comprend l'adoption des meilleures pratiques et l'inclusion d'éléments de base du programme. L'objectif de cette évaluation est de déterminer les points où une définition plus claire et une plus grande compréhension des enjeux stratégiques sont nécessaires et également de voir si une meilleure intégration des bonnes pratiques peut contribuer à améliorer la conception des plans et maximiser l'impact de la croissance. Le Guide post - Compact PDDAA dans ses Annexes II et IV présente un ensemble de guides et d'outils spécifiques, préparés par les institutions piliers, qui fournissent des critères et des méthodes pas à pas pour concevoir des plans de haute qualité.

Outil: Documents cadre des piliers, guides et outils de mise en œuvre

La Composante 4 met l'accent sur l'alignement sur les engagements relatifs au Pacte et son objectif est de s'accorder sur: (i) un plan d'actions commun pour respecter les engagements en matière de politique de budget et d'assistance (ii) identifier et confirmer les modalités d'examen mutuel, y compris les forums de dialogue et les systèmes de connaissances pour suivre et faire rapport sur ces engagements.

Outils: Compact PDDAA, Brochure 5, et les lignes directrices des donateurs pour le soutien du PDDAA au niveau des pays

La Composante 5 se penche sur le réalisme opérationnel des programmes d'investissement et vise à vérifier et à confirmer la pertinence du contenu, du coût et des arrangements institutionnels, et, si nécessaire, à identifier les améliorations à apporter aux plans opérationnels et de la conception pour une mise en œuvre réussie. La tâche de cette section est de vérifier lesquels des principaux éléments figurant au tableau 1 du Guide Post Compact PDDAA sont consignés dans les plans d'investissement.

Outils: Programmes d'Investissement détaillés

4. Revue CUA/NEPAD du Programme National du Secteur Rural (PNSR) du Burkina Faso

Composante 1: Alignement avec la vision, les principes et les éléments de stratégie du PDDAA

C1.1 Alignement avec la vision les principes et les éléments de stratégie du PDDAA.

Le processus d'élaboration du PNSR du Burkina Faso a respecté le principe fondateur du PDDAA à travers une approche globale, interministérielle du développement du secteur agricole et la mise en place d'un processus effectif de participation des différentes parties prenantes (telles que la Recherche, les Organisations de Producteurs, la Société Civile, le Secteur Privé et les Partenaires Techniques et Financiers).

L'équipe de revue invite le Burkina Faso à continuer dans ce sens lors de la mise en œuvre du PNSR aussi bien au niveau national qu'au niveau régional. L'alignement des différents groupes d'acteurs sur les engagements pris dans le cadre du pacte, doit encore se concrétiser lors de la mise en œuvre. Mais d'ores et déjà les tendances positives, qui se dégagent sont prometteuses.

Les Partenaires Technique et Financier (PTF) organisées en groupe thématique participent aux concertations relatives au PNSR avec la Banque Mondiale comme chef de file pour le groupe de travail développement rural /sécurité alimentaire. Ces Cadres de Concertation sont des instruments majeurs de coordination des interventions des PTF, mais aussi d'information et de sensibilisation de tous les partenaires.

La mission de revue externe note avec satisfaction la mise en place d'un panier commun (dans lequel le Danemark, l'Autriche et l'Allemagne à travers la GIZ ont déjà contribué⁵) pour financer le processus d'élaboration du PNSR. Cette approche pourrait servir d'exemple sur le continent. La mission encourage la poursuite de cette initiative lors de la phase de mise en œuvre du PNSR.

Cependant pour créer les conditions d'un pilotage participatif du PNSR par l'ensemble des acteurs du secteur agricole, il est souhaitable que chaque groupe d'acteurs signataire du pacte soit représenté au niveau des différentes instances de pilotage et de coordination technique de la mise en œuvre du PNSR. Dans ce sens la mission recommande que les PTF soient représentés dans le comité technique de mise en œuvre du PNSR.

Compte tenu de la taille du comité technique interministériel, la mission recommande la mise en place d'une cellule d'animation plus restreinte dans laquelle chaque groupe d'acteur serait représenté afin d'assurer une gestion participative de la mise en œuvre du PNSR tout en respectant les missions et responsabilités des différentes instances existantes.

En ce qui concerne l'ECOWAP/PDDAA, la politique régionale de la CEDEAO et le Programme Régional d'Investissement pour le secteur agricole, les attentes du Burkina Faso à travers le PNSR, qui s'intéresse également aux questions de développement de marchés et de facilitation du commerce gagneraient à être plus explicites.

⁵ Une contribution de l'Agence du NEPAD au panier commun est attendue. Elle a pour objectif d'encourager ce type d'initiative.

C1.2 Collaboration interministérielle et coordination

Le processus d'élaboration du PNSR du Burkina Faso a pris en compte ce principe en impliquant de façon effective la participation des Institutions Publiques, des Ministères Sectoriels, des instituts de recherche, des organisations paysannes, de la société civile, du secteur privé et des partenaires techniques et financiers.

Au delà de la participation de ces différents acteurs au processus de formulation du Programme, des liens intersectoriels ont été établis notamment au niveau de la collaboration interministérielle entre les trois Ministères techniques du secteur rural⁶, mais également le Ministère des Finances, le Ministère de la Recherche et de l'Innovation. Il faut saluer également le développement de partenariats avec les organisations de producteurs, les organisations de la société civile et le secteur privé qui ont permis une forte interaction, une collaboration harmonisée et plus cohérente au niveau des actions envisagées dans le PNSR.

Toutefois ce partenariat mérite d'être renforcé davantage lors de la mise en œuvre du PNSR en veillant à une représentation effective des différents groupes d'acteurs dans les organes de pilotage et de coordination technique du PNSR. En effet la participation des Partenaires Technique et financier au Comité Technique est importante.

Un manuel fixera les règles du jeu du partenariat entre les différents acteurs devant prendre part à la mise en œuvre du PNSR. Il s'agit des agences de l'Etat, des Collectivités locales, des communautés de base, des organisations professionnelles agricoles, des acteurs du secteur privé agricole, de la société civile et des partenaires techniques et financiers.

C1.3 Dialogue, Revue par les pairs et responsabilité mutuelle

La mise en œuvre du PNSR repose sur une série de dispositifs de pilotage et de cadres de concertation et de dialogue qui privilégie l'implication des acteurs tant au niveau politique que technique.

La tutelle technique et administrative du PNSR est assurée par les ministères en charge du secteur rural et la tutelle financière assurée par le Ministère en charge des finances. Le pilotage du Programme se fera à toutes les échelles (nationale, régionale et locale).

A l'échelle nationale, le pilotage et la gestion du PNSR seront assurés par deux organes impliquant les différents groupes d'acteurs (publics et privés), aux niveaux politique, technique et opérationnel.

- *Le Comité d'orientation et de pilotage du PNSR (COP/PNSR)* est l'organe suprême d'orientation et de pilotage du Programme. Ses attributions sont décrites comme suit : (i) fixer le cadre d'exécution du Programme ; (ii) donner les orientations fondamentales ; (iii) fixer les priorités et les objectifs stratégiques ; (iv) veiller au respect des orientations

⁶ Le Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique, le Ministère des Ressources Animales et le Ministère de l'environnement et du Développement Durable

stratégiques ; (v) assurer les arbitrages sur les réorientations éventuelles ; et (vi) proposer en cas de besoin, une modification du cadre d'exécution du Programme.

- *Le Comité technique interministériel du PNSR (CTI/PNSR)* est l'organe chargé de faire des propositions d'orientations du PNSR et de valider les options prioritaires. Il a pour attributions de : (i) définir les orientations et actions à conduire par le PNSR ; (ii) assurer le suivi opérationnel des activités et en rendre compte au COP/PNSR ; (iii) proposer des modifications jugées nécessaires à la réalisation des objectifs et finalités du Programme ; (iv) veiller à ce que la mise en œuvre s'inscrive dans le respect des principes de la Déclaration de Paris.

Comme mentionné plus haut la mission de revue technique indépendante recommande la participation des PTF dans ce comité.

A l'échelle régionale, le Pilotage du PNSR sera assuré par un Comité de coordination régional (CCR/PNSR), chargé de fixer les priorités et les orientations fondamentales en conformité avec celles définies à l'échelle nationale, et de veiller à leur respect.

Le cadre de concertation des partenaires du développement rural (CCPDR) déjà existant devra être redynamisé pour harmoniser les interventions du Gouvernement et des Partenaires Techniques et Financiers.

C1.4 Engagement des acteurs et participation du secteur privé

L'alignement des différents groupes d'acteurs sur les engagements pris dans le cadre du Pacte, doit encore se concrétiser, en particuliers dans la mise en œuvre. Cependant certaines tendances positives semblent déjà se dégager. La phase de formulation du PNSR a été caractérisée par une démarche participative, qui répond au principe d'inclusivité préconisé par le PDDAA.

Toutefois il serait souhaitable que le plan de financement du PNIA fasse ressortir la contribution du secteur privé dans sa mise en œuvre de même que le rôle des différents groupes d'acteurs dans la réalisation des objectifs du plan.

La CUA, le NEPAD, la CEDEAO et les autres partenaires régionaux, de par le leadership démontré à cette étape de préparation de la conférence de financement, sont en train de tenir leur engagement qui est de soutenir les programmes prioritaires du Burkina Faso définis dans le PNSR par la mobilisation d'un appui politique, financier et technique.

L'engagement actuel des organisations de producteurs, du secteur privé et de la société civile et des PTF dans le processus d'élaboration du PNSR a été remarquable. Leur présence dans les différents comités de pilotage augure d'une réelle implication dans la mise en œuvre du programme. L'Equipe de revue recommande de veiller à leur implication effective dans la mise en œuvre du PNSR, véritable gage de succès.

C1.5 Mesures de coordination, d'harmonisation et d'alignement du groupe de travail des partenaires technique et financier

Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) organisés en groupes thématiques participent aux concertations relatives au PNSR avec la Banque Mondiale comme chef de file pour le groupe de travail développement rural /sécurité alimentaire. Ces Cadres de Concertation sont des instruments majeurs de coordination des interventions des PTF, mais aussi d'information et de sensibilisation de tous les partenaires.

La mission de revue externe note avec satisfaction la mise en place d'un panier commun (dans lequel le Danemark, l'Autriche et l'Allemagne à travers la GIZ ont déjà contribué⁷) pour financer le processus d'élaboration du PNSR. Cette approche pourrait servir d'exemple sur le continent. La mission encourage la poursuite de cette initiative lors de la mise en œuvre du PNSR.

Le CCPDR est la plateforme idéale pour assurer l'harmonisation et l'alignement du groupe de travail des partenaires technique et financier derrière le PNSR en plus des autres instances et groupes de travail.

C1.6 Équilibrage des programmes

Le PNSR du Burkina Faso est structuré en 5 axes et 13 sous - programmes.

La répartition du budget par axe est assez équilibrée et se présente comme suit :

- Le développement durable de l'hydraulique agricole : 47,35%
- L'amélioration de l'accès à l'eau potable et du cadre de vie : 7%
- Le développement durable et la gestion des ressources naturelles : 14,44%
- Le développement durable des productions agricoles : 19,49%
- Le développement du partenariat entre les acteurs du monde rural : 11,72%.

La part importante du budget consacrée à l'hydraulique agricole exprime la volonté du Gouvernement du pays de réduire la vulnérabilité du système agricole et de sécuriser au mieux les approvisionnements alimentaires internes.

Il reste cependant à intégrer dans ces axes des actions spécifiques de renforcement de capacité à l'endroit :

- du groupe des jeunes et des femmes, qui est une question transversale ;
- du secteur privé et des autres acteurs non étatiques

L'analyse du budget du PNSR par nature de dépenses indique que 88,5% du budget seront affectés aux dépenses d'investissements, contre 11,50% pour les charges globales de mise en œuvre (dépenses de personnel (7,3%) et de fonctionnement) et des transferts courants ; la priorité étant d'assurer la sécurité alimentaire.

⁷ Une contribution de l'Agence du NEPAD au panier commun est attendue. Elle a pour objectif d'encourager ce type d'initiative.

Composante 2: Cohérence avec les objectifs à long-terme de croissance et de réduction de la pauvreté

C2.1 Les résultats du PNSR en termes de croissance et de réduction de la pauvreté comparés aux cibles de long terme du PDDAA

Une mise en œuvre effective du plan de productions sous-sectorielles du PNSR ferait croître le PIB total, le PIB agricole et le PIB non agricole de 5%, 6,2% et 4,5% par an en moyenne sur la période 2011-2015. Ces taux sont largement inférieurs aux efforts requis pour réaliser l'OMD de réduction de la pauvreté à l'horizon 2015, mais ils s'alignent plutôt bien sur la cible de croissance moyenne du PDDAA et sur les performances requises pour atteindre l'OMD de réduction de la pauvreté à l'horizon 2020.

Les résultats de simulation indiquent également que le plan de productions sous-sectorielles du PNSR serait insuffisant pour réaliser les objectifs de réduction de la pauvreté rurale et de croissance sectorielle définis dans le PNSR. En effet, il faudrait une croissance agricole moyenne de 7,4% par an pour atteindre la réduction de pauvreté rurale souhaitée, tandis que l'objectif de croissance sectorielle recherchée équivaldrait à un rythme moyen de 10,9% par an, soit le double des performances en cours au Burkina Faso.

Des résultats plus détaillés par année précisent que pour réaliser l'objectif de croissance sectorielle du PNSR, il faudrait soutenir un effort peu probable d'accélération continue de la croissance, en passant de 5,2% observé en 2010 à 7,1% en 2011 ; 9% en 2012 ; 10,9% en 2013 ; 12,8% en 2014 et 14,7% en 2015.

Par ailleurs, les résultats de trois scénarios alternatifs du PNSR montrent que des taux de croissance inférieurs à 10% judicieusement distribués entre les différentes filières céréalières suffiraient pour réaliser la croissance annuelle de 5,5% voulue pour l'ensemble des céréales. Par conséquent, les taux élevés d'accroissements annuels des rendements (entre 20,5% et 23,6%) ou des productions (entre 17,3% et 31,2%) tels que planifiés dans le PNSR pour le riz, le maïs et le sorgho (cf. tableau 1) ne sont probablement pas indispensables pour réaliser les objectifs du PNSR. Si un bond de croissance de l'ordre de 20% est possible d'une année à une autre dans une filière agricole, il peut être difficile de soutenir une telle performance pendant cinq ans, étant donné les limites des systèmes de production en vigueur.

En cas de continuité des tendances actuelles, les projections indiquent que la pauvreté en milieu rural diminuerait à l'horizon 2015 de 5,9% par rapport à son niveau en 2009. Une réalisation effective du plan de productions sous-sectorielles du PNSR porterait cette diminution totale à 8,5%, soit un impact de 2,6% de réduction additionnelle à la tendance en cours. Or, par définition de son objectif de réduction de pauvreté, le PNSR cherche à porter la diminution totale à 10,7%, soit un impact de 4,8% de réduction additionnelle à la tendance. Par ailleurs, l'impact correspondant à une réalisation effective de l'objectif de croissance sectorielle du PNSR atteindrait 13,2% de réduction additionnelle à la tendance, soit cinq fois plus que l'effet potentiellement attendu du plan de productions sous-sectorielles.

En somme, les simulations alternatives ont confirmé l'alignement du PNSR sur les cibles de long terme du PDDAA. Elles ont également révélé un besoin d'ajustement des différents objectifs du

PNSR afin de les rendre plus compatibles les uns avec les autres et de faciliter leur opérationnalisation.

C2.2 Les dépenses agricoles prévues sous le PNSR comparées aux besoins de financement à long terme du secteur agricole

Le PNSR est composé de treize sous-programmes qui relèvent de cinq axes d'intervention. Le besoin de financement total du PNSR se chiffre à environ **1230 milliards de FCFA** (2733 millions de dollars) sur la période 2011-2015, représentant 16,41% du budget global de la SCADD et une augmentation de 20% par rapport aux allocations actuelles.

Presque la moitié, 47,4% du budget, est allouée à l'amélioration de la sécurité et de la souveraineté alimentaire. L'amélioration de l'accès à l'eau potable et du cadre de vie reçoit un cinquième du budget tandis les trois autres axes du programme se partagent environ un tiers du budget. Ainsi, le budget du PNSR révèle une importance particulière accordée aux actions visant à renforcer la sécurité alimentaire du Burkina Faso.

Le budget du PNSR est beaucoup plus important que le financement requis à long terme pour soutenir la cible de croissance moyenne du PDDAA ou pour atteindre l'OMD de réduction de la pauvreté aux deux horizons considérés.

Les besoins de financement pour les scénarios PDDAA, OMD1-2015 et OMD1-2020 sont estimés sur la base des rapports empiriques observés au Burkina Faso entre les dépenses publiques et la croissance agricole et économique, d'une part, et entre la croissance et la réduction de la pauvreté, d'autre part.

La disproportion entre le budget du PNSR et les projections de long terme pourrait résulter d'une différence de méthodologie d'évaluation des coûts mais également du fait que les axes du PNSR embrassent un domaine plus large que celui de la réduction de la pauvreté à travers une croissance impulsée par l'agriculture.

Le « gap » de financement à rechercher est estimé à 370,43 milliards de FCFA soit 30% du coût global du PNSR à partir de 2012. Cela représente un effort supplémentaire de 91,19 milliards de FCFA à mobiliser en moyenne chaque année.

Composante 3: Viabilité technique des éléments de programme

C3.1. Pilier 1 : Accroître de façon durable les superficies cultivées et desservies par des systèmes fiables de maîtrise de l'eau

Il sera question dans cette section de voir si le PNSR du Burkina Faso prend en compte les bonnes pratiques en termes de gestion des terres, de l'eau agricole et d'examiner si les contraintes liées au foncier et aux changements climatiques sont mitigées dans le document.

Le PNSR fait mention de l'existence de cadres référentiels nationaux permettant de guider et de cadrer les interventions avec une vision déterminée. Ceci a l'avantage de faciliter la mise en œuvre des activités programmées.

D'importants programmes ont été également mis en œuvre à travers la SDR adoptée en 2003, qui ont permis d'atteindre d'importants résultats, mais aussi de tirer des leçons, notamment : i) le Programme d'investissement dans les secteurs de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques (PISA) ; ii) le programme décennal d'action de l'environnement et du cadre de vie (PDA-ECV) ; iii) le programme d'actions et plan d'investissement dans le secteur de l'élevage (PAPISE).

Le PNSR fait référence aux conventions que le Burkina Faso a ratifiées, notamment celles relatives aux changements climatiques, à la biodiversité, à la lutte contre la désertification et aux Polluants Organiques Persistants.

Le PNSR a l'avantage de couvrir l'ensemble du secteur rural, de ce fait, il prend en compte les aspects transversaux du PDDAA, notamment l'Elevage, la Pêche et la gestion des forêts, mais aussi les changements climatiques en lien avec le pilier I.

Cependant de façon générale, les activités ne sont pas détaillées, ce qui ne permet pas d'apprécier les indicateurs chiffrés à atteindre, encore moins et la faisabilité des activités et leur efficience.

3.1.1. Gestion durable des terres

Dans le souci d'un développement durable des productions agricoles, le PNSR prend en compte la gestion durable des terres et aborde également la question de protection de l'environnement et des terres et met l'accent sur la qualité des pesticides qui seront utilisés.

Cependant les éléments de détails fournis ne permettent pas d'apprécier suffisamment les objectifs chiffrés à atteindre. En effet, il n'y a pas d'objectif chiffré à atteindre en termes de gestion durable des terres. Quel pourcentage de terres dégradées à récupérer et à mettre en cultures ou en pâturages ? Qui seront formés et combien ? Comment garantir l'accès des producteurs et des communautés aux équipements ? En dépit du listing des activités fourni, on voit peu comment se fera la mise en œuvre des activités. Le PNSR mentionne l'existence de programme en cours, mais ne prévoit pas la consolidation des programmes existants et on voit peu le lien avec les actions programmées et les programmes en cours.

Recommandations

Il faut veiller et surtout s'assurer que des activités de renforcement des capacités des acteurs soient programmées et suffisamment budgétisées, seul gage pour encourager le recours aux bonnes pratiques sur le plan environnemental et social. Il faudra également veiller à la prise en compte des expériences en cours et des leçons tirées de la mise en œuvre de ces programmes et projets et détailler les activités à mettre en œuvre et fournir des indicateurs chiffrés à atteindre.

3.1.2. Maîtrise de l'eau

La composante maîtrise de l'eau est aussi prise en compte dans le programme, néanmoins la question de la mobilisation des eaux souterraines reste peu traitée. Il y a un besoin de connaissance de l'existant, en vue de prévoir leur utilisation durable. La question de la réhabilitation des infrastructures existantes autre que les périmètres irrigués, mérite aussi d'être prise en compte ; de même que les impacts environnementaux des différentes réalisations prévues, qui ne semblent pas être une préoccupation, du moins il n'y a pas de planification dans ce sens. Le document ne prévoit pas la mise en place des structures de gestion des infrastructures à créer.

Dans l'axe 3 «Développement durable des ressources naturelles » le sous programme 3.2 dans son action 4 ne prévoit rien sur la gestion des ressources en eau transfrontalières, qui sont quand même mobilisées dans le développement de l'Hydraulique agricole, notamment le Sourou et la Volta. Quant au sous programme 3.3, il prévoit des actions de création des points d'eau, mais ne prévoit aucune étude de faisabilité de ces points d'eau tenant compte de la capacité des ressources en eau souterraine ;

Recommandations

- Prévoir des études sur la disponibilité des ressources en eau souterraines avant d'engager les actions de forage ;
- Il faut prévoir des études d'impacts environnementaux des différentes réalisations prévues ;
- Prévoir la création de structures consensuelles de gestion des différentes infrastructures qui seront créées dans le cadre du PNSR ;
- Il faut prévoir la réhabilitation d'infrastructures existantes, autres que les périmètres irrigués, notamment les boullis, les bas fonds et autres puits maraîchers ;
- Le renforcement des capacités des acteurs pour la gestion et le suivi des infrastructures, notamment les aménagements et les petits ouvrages est une condition indispensable à la réussite des activités. Il faut donc accompagner la création de toute infrastructure par la formation et la mise en place de structures de gestion adéquate ;
- Il faut prévoir la gestion des bassins transfrontaliers (Sourou, Volta etc.) et le renforcement des institutions qui en ont la charge ;
- Dans l'action 4 du sous programme 3.3 : tenir compte de la faisabilité des différentes infrastructures se basant sur la capacité des ressources en eau souterraine ;
- Dans l'action 5 du même sous programme, il faut prévoir des cadres de gestion des conflits et des cadres de gestion des infrastructures tenant compte de l'aspect transfrontaliers de certaines de ces infrastructures ;
- Dans l'axe 4 portant sur l'amélioration de l'accès à l'eau potable et du cadre de vie, il faut dans l'action 1 : Il faut prévoir des activités d'information et de sensibilisation des acteurs sur la nécessité des études d'impacts environnementales et leur respect ;
- Veiller à l'effectivité de la mise en œuvre des politiques et instruments liés à l'eau potable et l'amélioration du cadre de vie.

3.1.3. Administration foncière, gouvernance environnementale

Le PNSR prévoit d'importants efforts de cadrage à travers les législations et réglementations. Cependant, il manque un diagnostic global de l'ensemble des politiques, lois et stratégies en matière de gouvernance environnementale et du secteur rural adoptées par le pays en vue de

s'assurer que leurs décrets d'application, décisions et les différents instruments et outils de mise en œuvre sont disponibles. Dans le sous programme 3.2. « Gestion durable des eaux, des sols et de sécurisation foncière en milieu rural » Action 1 : Rien n'est prévu pour le renforcement institutionnel et de l'administration foncière (cadres appropriés de gestion du foncier, formation des acteurs chargés de gérer le foncier, renforcement de l'administration) ; il manque également des activités pour la diffusion de tous les instruments de mise en œuvre des lois.

Recommandations

- Il faut s'assurer que les différentes politiques, lois et stratégies en matière de gouvernance environnementale adoptées par le pays ont leurs décrets d'application et décisions de mise en œuvre en plus des instruments et outils ;

Dans le sous programme 3.2 « Gestion durable des eaux des sols et sécurisation foncière en milieu rural » ;

- Dans l'Action 1 : i) prévoir des activités de renforcement institutionnel et de l'administration foncière (cadres appropriés de gestion du foncier, formation des acteurs chargés de gérer le foncier, renforcement de l'administration) ; ii) prévoir des activités pour la diffusion de tous les instruments de mise en œuvre des lois prises et concernant le secteur rural ;
- Dans l'Action 3 : prévoir la fonctionnalité et la mise à jour régulière de la base de données qui sera créée

3.1.4. Elevage

L'élevage est suffisamment prise en compte dans le PNSR, cependant dans l'action 2 du sous programme 1.2 aucune action sur le développement des pâturages ou des points d'eau, qui constituent les principales sources d'alimentation du cheptel n'y figure. Les activités prévues dans ce cadre sont développées sous une autre composante. Il faut voir la possibilité de les regrouper. La problématique des maladies entre pays liées à la transhumance et celles des maladies liées aux contacts entre le bétail et la faune sauvage n'est pas prise en compte.

Recommandations

- Prévoir des activités pour le renforcement du cadre juridique et réglementaire en matière de santé animale ;
- Engager des activités de mise en œuvre des législations et réglementations adoptées (diffusion des textes);
- Promouvoir les accords entre pays et surtout veiller à l'application des textes régionaux dont le pays est signataire en matière de santé animale;
- Il faut prendre en compte la problématique des maladies entre pays liées à la transhumance et celles des maladies liées aux contacts entre le bétail et la faune sauvage.

3.1.5. Forêts et Pêche

Les cibles à atteindre en matière de reboisement et d'aménagements des formations forestières ne sont pas clairement mentionnées. Il y a peu d'actions prévues dans le domaine de la pêche. De

même pour ce qui est de constitution de nouvelles aires protégées. Le pays est loin des normes requises en la matière.

Des activités de formation et d'organisation des acteurs de la pêche ne sont pas également prévues.

Recommandations

- Il convient de préciser exactement ce qui sera fait avec des objectifs ciblés et chiffrés si possible en matière de reboisement et d'aménagements des formations forestières ;
- Prévoir la constitution de nouvelles aires protégées ;
- Prévoir des activités de formation et d'organisation des acteurs de la pêche ;
- NB : Les actions 5 et 7 peuvent être regroupées pour plus de cohérence

3.1.6. Changements climatiques

Au vu de l'importance des changements climatique comme risques à l'atteinte des objectifs du PNSR, ces actions ne semblent pas suffisantes pour atténuer le risque des changements climatiques.

Recommandations

- Inclure dans les différents programmes consacrés à l'agriculture, l'élevage et la pêche, une évaluation des impacts des changements climatiques sur le secteur agricole et les conditions de vie des populations ;
- Identifier et mettre en œuvre des activités d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques en lien avec les ressources en eau et les activités agricoles.

3.1.7. Processus de sauvegarde environnementale et sociale

Les mesures de sauvegardes environnementales et sociales sont prises en compte et clairement détaillées dans le PNSR. Des actions sont prévues dans ce cadre et sont conformes au cadre du Pilier 1 du PDDAA. Cependant les dispositifs de mise en œuvre de ces différents processus de sauvegarde ne sont pas précisés, de même que les acteurs de mise en œuvre.

Recommandations

- Clarifier les dispositifs de mise en œuvre des différentes mesures de sauvegarde ainsi que les acteurs;
- Budgétiser de façon réaliste les différentes mesures prévues pour une mise en œuvre efficace du PNSR.

C3.2. Pilier II : Infrastructures et accès au marché

Domaine Stratégique A : Augmenter la compétitivité et saisir les opportunités sur les marchés locaux, régionaux et internationaux

Le Burkina Faso affiche dans son Plan National du Secteur Rural une ferme volonté de transformer son agriculture, pour passer d'une agriculture de subsistance à une agriculture commerciale, à travers notamment la promotion de l'économie rurale pour l'amélioration des revenus des producteurs. A cet effet, l'accent est mis sur l'appui à la structuration des filières et la promotion de l'entrepreneuriat agricole et de l'agrobusiness. Le PNSR entend également appuyer la mise en place de plateformes commerciales pour relier l'offre à la demande en insistant notamment sur la promotion des normes et la gestion de la qualité, la transformation et la promotion de la consommation des produits agricoles locaux et l'accès des acteurs aux financements.

Cependant, le PNSR n'aborde ni la question du renforcement des capacités de négociations commerciales internationales à travers la mise en place d'une équipe nationale de négociation en phase avec les équipes régionales pour l'harmonisation des positions de l'Afrique de l'Ouest, ni celle pour lever les contraintes et barrières non tarifaires qui entravent le commerce régional. Bien qu'il aborde suffisamment la normalisation et la gestion de la qualité, les aspects d'harmonisation régionale des lois sur la qualité et les normes ne sont pas bien décrits dans le document. Il faut également noter l'absence d'actions de promotion des agences de certification ou d'accréditation des prestataires de service de certification régionale et nationale. Le rôle du secteur privé et des organisations de producteurs n'apparaît pas clairement dans la stratégie de développement de l'offre pour les marchés nationaux et d'exportation.

Recommandations

- Mettre l'accent sur les activités liées au développement des marchés et à la commercialisation des produits agricoles en partenariat avec le Ministère en charge du Commerce en insistant sur la protection des consommateurs à travers la mise en place des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) ;
- Mettre en place un Comité National SPS ou créer une Agence de contrôle des normes Sanitaires et Phytosanitaires ;
- Diversifier les exportations et les marchés agricoles en améliorant la compétitivité des filières d'exportation et en créant des plateformes de commerce pour mieux lier l'offre à la demande et réduire les coûts de transaction sur les marchés nationaux, régionaux et internationaux ;
- Renforcer les Systèmes d'Information de Marché (SIM) sur le Commerce Régional et publier des Rapports de Prospective Régionale sur les Produits agro-sylvo-pastoraux de base à l'effet de mieux exploiter les opportunités offertes par le commerce régional ;
- renforcer les cadres juridiques et institutionnels nationaux et harmoniser les lois sur la qualité, les normes, les réglementations et les politiques avec le niveau régional (CEDEAO) ;

- Créer et renforcer les agences de certification, faciliter l'accréditation des prestataires de services de certification nationale et renforcer les capacités de suivi et de mise en application de la qualité au niveau national ;
- Développer et exploiter des systèmes de surveillance des politiques commerciales afin de suivre et de lever efficacement les entraves au mouvement transfrontalier des produits agro - sylvo - pastoraux par le respect rigoureux de la libre circulation des personnes et biens dans l'espace CEDEAO ;
- Créer une équipe nationale de négociations commerciales internationales en parfaite synergie avec les équipes régionales et avec les mécanismes appropriés pour une coordination effective des positions et des représentations.

Domaine Stratégique B : Investir dans les infrastructures physiques d'échange et de commercialisation en vue de réduire les coûts d'approvisionnement des marchés locaux, régionaux, et internationaux

Le Burkina Faso affiche dans le PNSR une réelle volonté de développer les infrastructures notamment hydro-agricoles et de mise en marché des produits agricoles et animaux. Dans ce cadre, il existe un sous - programme spécifique de développement durable de l'irrigation agricole avec la réalisation d'infrastructures de mobilisation des eaux et d'irrigation. Il existe également dans le sous - programme « Amélioration de la productivité et de la compétitivité des productions animales » des actions ciblées de développement des infrastructures de mise en marché des produits animaux comme des aires d'abattage, des marchés à bétail et de cinq abattoirs en plus de la réhabilitation des infrastructures existantes.

Toutefois, le volet infrastructures rurales ne concerne pas l'exploitation des productions forestières. De manière globale, la volonté de désenclavement des zones de production avec la création de nouvelles pistes et la réhabilitation et / ou consolidation des pistes existantes et de développement des infrastructures commerciales (construction et la réhabilitation de magasins de stockage, conditionnement et conservation, construction et la réhabilitation des infrastructures de transformation et de commercialisation des produits agricoles, la construction de marchés modernes) n'apparaît pas clairement dans le PNSR.

Il faut également noter l'absence de prise en compte de l'énergie et de la communication en milieu rural pour y développer des activités économiques. Le PNSR ne comporte pas de stratégies concertées de réalisation commune et de gestion / entretien des infrastructures réalisées dans le cadre d'un partenariat public - privé. On note également l'absence de prise en compte des infrastructures pour relier les pôles de production aux zones de consommation à l'effet de développer les marchés nationaux, régionaux et internationaux.

Recommandations

- Prendre en considération les besoins en infrastructures commerciales pour les productions végétales et forestières et les besoins énergétiques en milieu rural à travers un programme d'électrification rurale pour y faciliter la réalisation d'activités économiques ;
- Identifier les principaux pôles de croissance agricole et les lier systématiquement aux projets de couloir d'infrastructures existantes ou à créer ;

- Élaborer des stratégies pour améliorer la coordination des programmes de développement et de gestion des infrastructures au niveau national ;
- Créer des opportunités de partenariats publics - privés pour promouvoir l'investissement dans les projets nationaux d'infrastructures orientés vers la croissance agricole.

Domaine Stratégique C : Développement de la Chaîne de Valeur et Accès aux Services Financiers

Le Burkina Faso a adopté l'approche filière en affichant une réelle volonté d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies de développement des filières agricoles, animales et forestières. Les activités les plus ciblées concernent le développement de la recherche agricole, du conseil agricole et rural, de l'amélioration des circuits et conditions de commercialisation et du renforcement des capacités des acteurs. Le PNSR comporte un important volet de développement de systèmes financiers ruraux à travers l'amélioration de l'accès des ruraux au crédit et le développement de la micro-finance en milieu rural à l'effet de promouvoir l'accès des producteurs aux intrants et équipements agricoles.

Cependant, on note l'absence d'une approche chaîne de valeur qui intègre les différents maillons pour mieux répondre aux besoins des consommateurs finaux. On note également l'absence de stratégies de développement de partenariats public - privé et de facilitation d'alliances privé - privé, de même que des stratégies d'intégration des petits producteurs dans les chaînes de valeur agricole. Le PNSR ne prévoit pas dans cette première phase de création et de mise en place de fonds de développement des filières agro - sylvo - pastorales, ni de renforcement des capacités des agents économiques.

Recommandations

- Adopter l'approche chaîne de valeur qui est plus globale que l'approche filière en prenant en compte tous les segments de la chaîne de valeur à savoir le marché du consommateur final, la logistique commerciale, le conditionnement, la transformation, la gestion des risques post - récolte pour aboutir à la production ;
- Promouvoir l'adoption d'outils efficaces et efficients pour les Partenariats Public - Privé (PPP) et les alliances privé - privé (B2B) afin de stimuler le développement de la chaîne de valeur agricole en pilotant des plateformes pour lever les obstacles réglementaires, techniques et financiers à la création et à la croissance de l'entreprise ;
- Promouvoir l'adoption d'outils efficaces et efficients pour l'intégration des petits exploitants agricoles dans des chaînes de plus grande valeur et dynamiques ;
- Mettre en relation les investisseurs et les entrepreneurs au stade de la planification des affaires, incluant un plan d'action pour développer les capacités d'un large éventail d'entrepreneurs Burkinabé ;
- Promouvoir des PPP et des alliances B2B stratégiques entre les acteurs clés le long des filières semences et engrais afin de réduire les coûts de transaction, de faciliter l'accès au financement et d'élargir les réseaux de distribution.

Domaine Stratégique D : Renforcement des Capacités Techniques et Commerciales des Organisations de Producteurs Agricoles et des Associations de Commerçants

Dans le PNSR du Burkina Faso, le renforcement des capacités techniques et commerciales des Organisations de Producteurs est une action transversale dans la plupart des sous - programme. Le Gouvernement du Burkina Faso démontre ainsi une réelle volonté de renforcer et d'aider à la structuration des Organisations Socio - Professionnelles à travers notamment la promotion des Interprofessions de filière à l'effet de faciliter le dialogue politique et la concertation au sein des filières prioritaires. Cette volonté s'est traduite également par un engagement ferme de décentraliser la mise en œuvre du Plan National du Secteur Rural à l'effet d'améliorer la gestion du secteur agricole à la base.

Cependant, le PNSR n'intègre pas suffisamment la création d'un environnement propice aux affaires pour les Organisations de Producteurs, le développement de la formation continue et de la main d'œuvre, mais également des appuis institutionnels et de système de financement pérenne des organisations socio - professionnelles.

Recommandations

- Favoriser l'ancrage institutionnel des Interprofessions de filière au niveau de la Chambre Nationale d'Agriculture du Burkina Faso à l'effet de favoriser les alliances privé - privé et sécuriser les partenariats public - privé dans une approche chaîne de valeur agricole ;
- Piloter des systèmes de formation continue sous la coordination des principales Organisations de Producteurs et de la Chambre Nationale Agriculture ;
- Transférer des missions d'appui/conseil pour la professionnalisation et la structuration du secteur agricole, de formation, d'information et de communication aux Organisations de Producteurs et à la Chambre Nationale d'Agriculture pour une plus grande efficacité et efficience des activités programmées ;
- Développer un Partenariat Public - Privé pour l'intégration des petits producteurs dans les chaînes de valeur agricole à travers un financement à coût partagé pour inciter les Industriels et Grands Producteurs à intégrer les petits producteurs dans l'accès au marché ;
- Mettre en place un fonds compétitif pour l'Appui - Conseil abondé par les producteurs à travers des retenus et taxes indirectes, l'État sur budget propre, les PTF et le secteur privé pour financer durablement les activités de formation et de conseil agricoles ;
- Créer un cadre juridique propice qui permet l'enregistrement effectif des Organisations de Producteurs comme des entités d'affaires.

C.3.3. Pilier III. Sécurité alimentaire et nutritionnelle des couches vulnérables

Le Programme National du Secteur Rural (PNSR) traite, à travers 5 sous programmes, les aspects liés à la disponibilité et l'accès durables des aliments par les populations notamment vulnérables. En effet, il propose un développement durable des productions agricoles (SP1.1)⁸ et une amélioration de la productivité animale (SP 1.2 et 1.3)⁹ dans le sens d'imprimer une forte

⁸ Sous Programme – Développement durable des productions agricoles

⁹ Sous programmes – Amélioration de la productivité et de la compétitivité agricole – Amélioration de la santé animale et renforcement de la santé publique vétérinaire

croissance agricole annuelle (plus de 9%). Ces efforts contribueront à améliorer les approvisionnements alimentaires internes ainsi que les recettes d'exportations du pays. Du point de vue de la gestion des crises, le programme promeut une meilleure prévention et une gestion efficace des crises alimentaires et nutritionnelles (SP 1.5)¹⁰ ainsi que celles liées à la gestion des ressources pastorales. Ces interventions permettront de caractériser les vulnérabilités, de mettre en place des instruments de prévention et de gestion desdites crises. Enfin, le Programme envisage renforcer le revenu des populations et diversifier leurs sources alimentaires à travers l'amélioration de l'accès au marché (P 2.1)¹¹ et des productions forestières, fauniques et halieutiques (SP 3.4). En contribuant à une meilleure intégration des vulnérables dans la promotion de l'économie agricole du pays dans la perspective de juguler l'insécurité alimentaire et la pauvreté dans le pays, les objectifs du programme sont en phase avec ceux du PDDAA (Pilier 3) et des OMD (obj.1).

Toutefois, des analyses plus fines autour de la problématique de sécurité alimentaires sont ci-après menées à l'issue desquelles des recommandations de consolidation du Programmes sont faites.

3.3.1 Meilleure gestion du risque

Le Burkina Faso, à l'instar des autres pays du Sahel connaît des crises alimentaires répétitives expliquées d'une part par les conditions climatiques drastiques caractéristiques de cette zone et d'autre part par les effets des phénomènes émergents comme les changements climatiques. Ces crises alimentaires ont été particulièrement aggravées ces dernières années par la volatilité des prix des denrées alimentaires, conséquences de la mondialisation.

Le PNSR envisage dynamiser le dispositif de veille et de gestion des crises (SAP, stock de sécurité alimentaire) et développer des actions ciblant les populations vulnérables (petit élevage, AGR, HIMO) dans les zones concernées. Toutefois, le caractère global des interventions proposées ne permet pas de rassurer complètement quant à l'effectivité de la prise en compte des préoccupations des couches vulnérables dans les actions de prévention et de gestion des crises alimentaires.

Recommandations

- Valoriser au mieux les outils et instruments (cadre intégré, prise en compte des facteurs démographique et nutritionnels dans les politiques) développés par le CILSS et ses partenaires pour caractériser et gérer le phénomène d'insécurité alimentaire dans l'espace sahélien ;
- Etendre aux centres urbains les champs d'analyse et de gestion des crises alimentaires du fait du caractère multidimensionnel du phénomène (taux d'urbanisation, capacité d'accueil des villes, emploi/revenu, etc.).
- Il faudra prendre en compte l'amélioration des dispositifs d'informations pour les céréales et le bétail qui ne sont pas très performants, pour leur permettre de jouer leur rôle dans la production de l'information sur la sécurité alimentaire. De même, il faut améliorer les équipements de marchés.

¹⁰ Sous Programme – Prévention et gestion des crises alimentaires et nutritionnelles

¹¹ Sous Programme – Promotion de l'accès aux marchés

3.3.2. Accroître la disponibilité alimentaire à travers l'amélioration de la production et l'accès aux marchés

Le Programme National du Secteur Rural aborde les mesures adéquates à mettre en œuvre pour accroître la disponibilité alimentaire à travers l'amélioration de la production et l'accès aux marchés, mais il manque de précisions quant aux réformes à engager en vue de renforcer les capacités des institutions techniques déconcentrées qui sont appelées à porter les actions de développement et de transformation agricole envisagées. On note également le traitement insuffisant par le Programme de la problématique liée au financement privé et adapté du secteur rural ainsi que des aspects réglementaires (normes, qualité) liés au marché. Enfin, le Programme ne souligne pas la nécessité de désenclaver les zones de grandes productions et de demandes alimentaires comme mesures d'accompagnement et de soutien à la production même si cela relève du mandat d'autres départements ministériels.

Recommandations

- Prendre en compte les besoins de renforcement institutionnel des services techniques déconcentrés devant jouer un rôle fondamental dans la transformation du secteur rural. Des investissements conséquents en ressources humaines notamment sont nécessaires en vue de permettre à ces structures de jouer pleinement leur rôle dans la mise en œuvre du PNSR,
- La problématique du financement privé du secteur rural se pose avec acuité dans les pays sahéliens et doit être traitée en imprimant une mutation profonde du système financier en vue d'adapter ses services aux besoins spécifiques du secteur rural dont les activités sont conduites dans des conditions aléatoires. Il importe de traiter dans cette même vision les aspects de partage de responsabilité liée aux investissements face aux innombrables risques rencontrés dans la zone sahélienne (sécheresses, invasions acridiennes et autres catastrophes). Certains outils de partage de risques (assurances agricoles) en cours de développement par le CILSS et ses partenaires pourront être valorisés à cet effet.
- Consolider la législation dans le cadre de la promotion de l'accès au marché agricole et renforcer les capacités de l'ensemble des acteurs en vue de l'application effective de la réglementation en vigueur,
- Développer la concertation et/ou le dialogue avec le ministère en charge des infrastructures en vue d'arrimer les objectifs dudit département avec les priorités de désenclavement des zones de grandes potentialités agricoles et d'élevage dans le sens de mieux soutenir la production.

3.3.3. Accroître les opportunités économiques des populations vulnérables

Le PNSR développera des actions d'accroissement de la productivité de l'élevage et agricole ; d'amélioration des productions forestières, fauniques et halieutiques et de promotion de l'accès aux marchés des produits agricoles. La stratégie du programme a l'avantage de diversifier les approvisionnements alimentaires et des revenus de l'ensemble des populations rurales (y compris les plus vulnérables). Mais elle n'est pas suffisamment explicite sur les mécanismes à mettre en place pour identifier les populations vulnérables et les prendre en compte dans la conduite des interventions.

Recommandations

- Mettre en place des mécanismes pour identifier et prendre en compte les populations vulnérables dans la mise en œuvre des interventions liées à l'accroissement de la productivité de l'élevage et agricole ; de l'amélioration des productions forestières, fauniques et halieutiques.
- Il faut prévoir et budgétiser l'appui aux enquêtes agricoles et aux missions d'évaluations des récoltes et des zones vulnérables ;
- Il faut prévoir le renforcement des capacités techniques et institutionnelles des structures en charge, notamment les Systèmes d'Alerte Précoce (SAP)

3.3.4. Améliorer la qualité diététique des régimes à travers la diversification alimentaire

Le programme en ciblant le développement d'un nombre important de filières agricoles (et d'élevage) et des productions forestières (non ligneuses notamment), fauniques et halieutiques, envisage de diversifier les ressources alimentaires. Mais il traite insuffisamment des aspects liés aux améliorations nutritionnelles et diététiques (transformations culinaires, valorisation calorifiques des aliments).

Recommandations

- Renforcer l'approche sectorielle de la sécurité alimentaire notamment les aspects nutritionnels et d'hygiène alimentaire en collaborant étroitement avec les Ministères en charge de la santé et de l'éducation en vue de développer des actions de valorisation nutritionnelle des aliments (transformation, aspects culinaires, qualité sanitaires des aliments).
- Développer des actions d'information et de sensibilisation dans des zones vulnérables où certaines pesanteurs socioculturelles non favorables à la promotion de la sécurité alimentaire existent toujours (interdiction de consommation de certaines denrées alimentaires par des enfants ou femmes).

3.4. Recherche, génération de technologies et dissémination

Les questions du Pilier IV sont transversales dans toutes les composantes du PDDAA et par conséquent primordiales pour le développement du Programme National du Secteur Rural et en harmonie avec la Vision 2025 de faire du Burkina Faso une nation émergente.

Le PNSR définit les priorités essentielles pour la production agricole et intègre les principes du Cadre pour la Productivité Agricole en Afrique (CPAA). Le programme reconnaît le rôle des services de vulgarisation et aborde la question du renforcement des capacités des différents acteurs ruraux.

Le document du PNSR est bien équilibré et aborde les questions de protection des pâturages, fourniture d'intrants agricoles, le développement de la recherche, la diversification de la production agricole, la professionnalisation agricole, le développement des infrastructures, la

promotion des technologies innovantes et l'accès au financement. Le programme intègre aussi bien les questions de production et de santé que les questions sociale et économique en cohérence avec les principes du CPAA.

Cependant, les interventions portant sur la recherche ou la vulgarisation de technologies disponibles ne sont pas bien définies. Ce qui pourrait s'expliquer par le fait que les partenaires de la recherche n'ont pas été impliqués au sein de l'équipe de rédaction du document. L'équipe de revue regrette que les contributions faites par l'INERA en association avec l'INSS, l'IRSAT et IRSS n'aient pas été suffisamment prise en compte dans la version actuelle du PNSR.

3.4.1. Organisation de la recherche agricole

La création du Ministère de la Recherche et de l'Innovation (MRSI), et l'élaboration du PNSR offre l'opportunité d'une meilleure collaboration entre la recherche agricole et les acteurs ruraux.

Le PNSR à travers la mise en œuvre de contrat-plan avec le MSRI, l'INERA et les autres acteurs contribuera aux actions de recherche-développement en:

- renforçant le lien recherche - vulgarisation-producteurs et autres utilisateurs ;
- accélérant l'adoption de paquets technologiques approuvés tout en renforçant les capacités opérationnelles des services de recherche et de vulgarisation qu'ils soient privés ou publics ;

Recommandations

- Elaborer un document guide pour le développement et le transfert de technologies;
- Créer une banque de matériel génétique approuvé de sauvegarde au profit des producteurs pour faire face à des situations de catastrophes ; la recherche pourrait alors disséminer ces matériaux propres au profit des utilisateurs finaux ;
- Susciter la création d'une plateforme de réseautage entre les universités, les instituts de recherche, les Ministères de l'Agriculture, de l'Environnement et de l'Elevage pour concevoir des programmes ensemble et les mettre en œuvre en fonction des besoins des producteurs dans le cadre d'un contrat-plan à travers une approche participative et pluridisciplinaire.

3.4.2. Création des services de vulgarisation agricole

La valorisation des résultats de recherche pour une croissance significative de la production agricole et la productivité doivent être les efforts combinés de la recherche, des services de vulgarisation et des agriculteurs. Pour y parvenir, la revue technique indépendante suggère de:

- mettre en place dans les Ministères de tutelle un service de vulgarisation fort, efficace comme lien entre la recherche et les consommateurs finaux des innovations technologiques ;
- expliquer et documenter les résultats de la mise en œuvre de technologies améliorées ;

- mettre en place un bureau de liaison, de communication pour inventorier les difficultés rencontrées dans différents domaines à travers les agents de vulgarisation.

3.4.3. Renforcement de capacité des producteurs

Le PNSR considère le renforcement de capacité des producteurs comme une priorité. Pour répondre à ce besoin, le mode d'intervention des services de vulgarisation sera fondé sur le principe de facilitation au lieu de la prescription. Cela permettra la prise en compte des préoccupations des producteurs dans les décisions politiques sur les questions les concernant, comme la mise en place de partenariats avec les opérateurs du marché afin de leur garantir l'accès aux intrants agricoles.

Recommandations

- Impliquer davantage les producteurs dans l'élaboration des politiques, l'établissement des priorités, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des activités les concernant ;
- Sensibiliser et mobiliser les petits producteurs à la mise en place de coopératives autour d'activités économiques communes, comme les produits laitiers, la production de volailles ou la vente de fruits et légumes;
- Renforcer les capacités des organisations de producteurs existantes ;
- Axer le renforcement de capacités des producteurs sur le résultat de diagnostic ponctuel ou continue des exploitations agricoles;
- Eviter de focaliser les systèmes innovants uniquement sur les technologies de production. Il faudra également prêter attention à des systèmes post-récolte, qui limitent la plupart des investissements agricole.

3.4.4. Formation et éducation agricole

La question de formation et éducation des acteurs dans la chaîne de production agricole n'a pas été suffisamment traitée dans la version actuelle du PNSR. Le programme prévoit la formation en générale, mais pour relever les défis mentionnés dans le PNSR, des formations ciblées et spécifiques doivent être envisagées. Les chercheurs et les techniciens doivent être formés pour être au courant des dernières connaissances dans leurs disciplines respectives, afin que le travail de recherche soit une recherche-action orientée vers la résolution de contraintes. De plus la question de l'avancement des formateurs-vulgarisateur est fondamentale quelque soit leur ministère de tutelle.

Recommandations

- Promouvoir une formation continue des agents sur le terrain à différents niveaux dans la chaîne de production agricole;
- Promouvoir une formation continue des agents sur le terrain à différents niveaux dans la chaîne de production agricole ;
- Prévoir un programme bien structuré de formation-éducation, indépendamment du niveau de la chaîne de production agricole ;
- Compte tenu de la perspective de moyen et long terme du PNSR, revoir le curriculum de formation des étudiants, afin qu'ils soient préparés et aient des compétences et des outils

pour développer et mettre en œuvre des systèmes de connaissances basée sur l'innovation ;

- Le PNSR devrait donner la priorité à la formation de la femme compte tenu de son rôle primordial dans le secteur agricole.

C3.5 Questions transversales

La question du genre n'a pas été prise en compte de manière spécifique au niveau PNSR du Burkina Faso et de ses sous - programmes.

Recommandations

Compte tenu de sa dimension transversale et du rôle primordial que jouent les femmes en milieu rural, la mission de revue recommande que la question du genre soit intégrée comme action spécifiques dans les axes du PNSR en vue de renforcer les capacités des jeunes et des femmes.

C3.6 Cadre de suivi évaluation

Le PNSR prévoit la mise en place d'un système de suivi - évaluation qui sera alimenté par les informations générées entièrement par le nœud National SAKSS. Le suivi - évaluation du programme devrait se faire conformément au mécanisme de suivi - évaluation qui sera élaboré dans le cadre de l'application de l'approche sectorielle ambitionnée par le pays. Le mécanisme prendra en compte la répartition des rôles et responsabilités entre les différents acteurs intervenants dans le secteur. Le cadre de suivi - évaluation à élaborer intègrera :

- Le suivi de la mise en œuvre des programmes,
- Le suivi de l'impact environnemental du programme,
- Les rapports d'exécution technique et financière, d'évaluation à mi - parcours et d'achèvement.

Le système de suivi-évaluation sera piloté par le Secrétariat Permanent de la Coordination des Politiques Sectorielles (SP/CPSA) et impliquera tous les acteurs concernés (administration, organisations professionnelles, opérateurs privés, ONG, partenaires techniques et financiers).

Le suivi stratégique au niveau de chaque ministère est assuré par les Directions des études et de la planification (DEP). Le dispositif de suivi-évaluation du PNSR intègrera alors ceux des DEP et sera déconcentré au niveau de chaque région.

Afin d'intégrer les exigences de l'approche sectorielle et permettre l'harmonisation entre les interventions des différents Ministères et des Partenaires Techniques et Financiers et autres acteurs, un manuel sera élaboré pour fixer les règles du travail. Des procédures d'élaboration des rapports périodiques conformes aux normes du Gouvernement burkinabé seront instituées et progressivement mises en œuvre.

Le système ainsi installé disposera des capacités requises pour générer et diffuser des informations analytiques qui éclairent les décisions des décideurs politiques et des gestionnaires des différents Ministères et Sous Programmes du PNSR.

Composante 4: Alignement avec les engagements du pays

Dans le but d'harmoniser le PNSR avec les cadres de programmation des Partenaires technique et financier, le Gouvernement Burkinabé engagera un processus de dialogue et de négociation avec ces derniers en utilisant les cadres de concertations prévus dans ce sens.

C4.1 Priorisation au sein du plan d'investissement

Dans le PNSR du Burkina Faso, la priorité est largement accordée au renforcement de la sécurité alimentaire.

Partant de 5,2% en 2010, le PNSR veut progressivement atteindre une croissance agricole de 14,7% en 2015, soit un rythme de croissance accélérée atteignant une moyenne annuelle de 10,7% sur la période 2011- 2015. Cette performance d'ensemble est recherchée à travers une augmentation des productions et des rendements au niveau des sous-secteurs et de quelques filières spécifiquement ciblées. Ainsi, le taux annuel d'augmentation des productions vivrières est fixé à 5,5% pour l'ensemble des céréales et à 2,7% pour les autres vivriers.

Au niveau des cultures spécifiques choisies, ce taux atteint 31,2% pour le riz et 17,3% pour le maïs. Il est attendu que la production s'accroisse de 5% pour le coton et de 17,1% pour les autres cultures de rente.

Une augmentation de 21,4% est souhaitée dans la production de bois et de 18,5% dans la production de poissons. Pour réaliser ces résultats, des améliorations de rendements sont recherchées dans les principales filières céréalières et d'élevages. Ainsi, un taux d'accroissement annuel des rendements compris entre 20,5% et 23,6% est nécessaire pour atteindre les niveaux de rendements en riz, maïs et sorgho envisagés dans le PNSR à l'horizon 2015. Ce taux est de 8,4% pour le mil et est compris entre 2,1% et 4,6% pour les différentes productions de volaille et viandes.

Par ailleurs, le PNSR prévoit d'accroître les aménagements pour contribuer aux augmentations de rendements et de productions agricoles souhaitées. La réalisation des aménagements prévus entre 2010 et 2015 équivaldrait à un effort continu d'augmentation des superficies de bas fonds aménagés de 42,4% par an et celles des périmètres sous maîtrise totale d'eau de 7,7% par an.

En substance, il est souhaité que la réalisation de ces performances de croissance agricole permette de produire les impacts suivants au niveau des conditions de vie des ménages burkinabé :

- la réduction de la pauvreté en milieu rural de 50,7% en 2009 à 40% en 2015 ;
- la réduction de la proportion de la population nationale n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique de 32,8% en 2006 à 23% en 2015 ;
- l'amélioration du taux apparent de couverture des besoins céréaliers de 119% en 2010 à 130% en 2015 ;

- et l'amélioration des revenus des acteurs des chaînes de valeur des filières agricoles de 5% à l'horizon 2015.

Recommandations

- Le plan de productions sous-sectorielles et les objectifs de croissance sectorielle et de réduction de la pauvreté rurale définis dans le PNSR devraient être réajustés à la lumière des résultats de simulation afin de les rendre plus réalisables et plus compatibles les uns avec les autres.
- La mise œuvre du plan de productions sous-sectorielles défini dans le PNSR se traduirait par des taux de croissance abordables dans l'ensemble, à l'exception des croissances spécifiquement attendues du riz, du maïs, du sorgho et des cultures de rente (autres que le coton). Ce plan réaliserait l'objectif de couverture des besoins céréaliers défini dans le PNSR et s'alignerait plutôt bien sur la cible de croissance moyenne du processus du PDDAA et sur le scénario de l'atteinte de l'OMD de réduction de la pauvreté à l'horizon 2020. La composition de la croissance sous ce scénario OMD1-2020 pourrait servir de référence afin de rendre les objectifs du PNSR en termes de productions des cultures céréalières et de rente plus faciles techniquement.
- Le plan de productions sous-sectorielles du PNSR ne permettrait pas de réaliser exactement son objectif de réduire la pauvreté rurale de 10,7 points de pourcentage entre 2009 et 2015. Toutefois, il s'y approcherait de beaucoup, avec une réduction de 8,5 points de pourcentage. Si le Burkina Faso tient à conduire le PNSR pour la réalisation effective de l'objectif de pauvreté rurale défini, les résultats de croissance du scénario PNSR-Pauvreté rurale pourraient servir de référence pour recomposer le plan de production du PNSR.

C4.2 Mise en relation avec les programmes / projets déjà existants

Les différents projets mis en œuvre actuellement sont en cohérence avec les différentes politiques et stratégies de développement du secteur rural, qui fixaient jusqu'alors le cadre des interventions dans le secteur rural au Burkina Faso. La mise en cohérence du PNSR et de ces politiques a permis par conséquent de faire le lien avec les projets en cours.

Par ailleurs la volonté exprimée par les PTF d'aligner les projets et programmes en cours de formulation avec le PNSR renforce le lien recherché, et l'intégration de ces programmes dans le PNSR.

C4.3 Lien avec l'ECOWAP et ses instruments de mise en œuvre

Le PNSR ne traite très pas suffisamment des questions liées à l'accès aux marchés régionaux, à la facilitation du commerce et à la politique commerciale.

Les attentes du Burkina Faso vis-à-vis du programme régional d'investissement agricole de la CEDEAO ne sont pas explicites, tout comme l'impact qu'elle espère de l'intégration régionale en terme de commerce, d'innovation, de croissance et de réduction de la pauvreté.

Recommandations

- Préciser les effets escomptés et les objectifs de l'intégration régionale qui permettront de clarifier et justifier le choix des actions prioritaires du Burkina Faso en vue de faciliter l'intégration régionale ;
- Faire le lien avec les priorités d'investissement contenu dans le programme d'investissement régional de la CEDEAO afin de mieux apprécier leur impact sur les priorités définies dans le PNSR.

Composante 5: Réalisme de l'opérationnalisation

C5.1 Durabilité des arrangements pour la mise en œuvre

La mise en œuvre du PNSR s'appuiera sur les services techniques de l'Etat dans le cadre de leurs missions régaliennes, les collectivités territoriales, et le secteur privé, y inclut les producteurs et leurs organisations. Elle sera régie par un manuel d'exécution qui fixera les règles du jeu des relations entre ces acteurs, ainsi que les instruments de gestion.

La tutelle technique et administrative du PNSR est assurée par les Ministères en charge du secteur rural et la tutelle financière assurée par le Ministère en charge des finances. Le pilotage du Programme se fera à toutes les échelles (nationale, régionale et locale).

Pour le pilotage au niveau national du PNSR, un Comité d'Orientation et de Pilotage (COP/PNSR) et un Comité Technique Interministériel (CTI/PNSR) ont été mis en place par arrêté conjoint ministériel.

Au niveau régional, le Pilotage du PNSR sera assuré par un Comité de coordination régional du Programme national du secteur rural (CCR/PNSR), chargé de fixer les priorités et les orientations fondamentales en conformité avec celles définies à l'échelle nationale, et de veiller à leur respect.

L'ensemble des groupes d'acteurs signataires du pacte PDDAA sont représentés dans ces comites.

Le Secrétariat permanent de la Coordination des politiques sectorielles agricoles (SP/CPSA), en étroite collaboration avec les Directions des études et de la planification (DEP) des ministères du secteur rural, assure la coordination et le suivi-évaluation de la mise en œuvre du PNSR. Dans chaque Ministère, la DEP coordonne le suivi et l'évaluation des actions des programmes, dans le cadre du système de gestion axée sur les résultats. Le SP/CPSA assurera la coordination d'ensemble.

Recommandations

- Poursuivre le caractère inclusif du PNSR en continuant d'impliquer effectivement l'ensemble des acteurs à tous les niveaux de coordination et de mise en œuvre du Programme.

C5.2 Évaluation des institutions

Bien que le PNSR prévoie des actions de renforcement de capacité une évaluation institutionnelle du secteur rural est nécessaire. L'objectif global de cette évaluation institutionnelle est de contribuer à la mise en œuvre réussie du PNSR à travers une meilleure adéquation de l'administration du secteur rural par l'approche programme, et en tenant compte du processus de décentralisation, déconcentration et dévolution de certaines missions de service public à des acteurs non étatiques.

Recommandations

- Prévoir une évaluation institutionnelle de toutes les structures tant publiques que privées intervenant dans le pilotage et la mise en œuvre du PNIA.

C5.3 Plan de financement indicatif

Le coût total du PNSR est d'environ 1230 milliards de FCFA sur la période 2011-2015. Le PNSR est un cadre unique de programmation mais aussi de mobilisation des ressources pour le financement du secteur rural. A ce titre, son financement prend en compte toutes les contributions internes et externes qui concourent à l'atteinte de ses objectifs de développement rural. Pour la mise en œuvre de ces financements, le gouvernement privilégiera l'appui budgétaire global et sectoriel. Toutefois les autres formes de financements tels que les paniers communs, les projets en cours d'exécution conformément à leurs conventions et les guichets d'appui directs aux acteurs pourront être utilisés pour la réalisation de certaines opérations.

- La contribution de **l'Etat et des collectivités** est estimée à 31% du coût global du PNSR soit un apport de **379,14 milliards** de FCFA sur les cinq ans ;
- Les contributions additionnelles attendues des **PTF** représentent 30% du coût global du PNSR soit **370,43 milliards** ce qui fait un effort supplémentaire de 91,19 milliards de FCFA à mobiliser sur 5 ans ;
- **Les ONG et autres organisations de la société civile** contribuent à la mise en œuvre d'actions de développement rural. Leur contribution financière inscrite dans le présent programme est estimé à 3% du budget à partir de 2012 pour un montant global de **31,43 milliards de FCFA** ;
- Les efforts de contribution attendue du **secteur privé** et des institutions de financements se situeront autour de 7% du financement du PNSR soit un montant global de 73,34 milliards de FCFA ;

- **Les communautés de base ou bénéficiaires contribueront aussi au financement du PNSR** sous différentes formes selon le principe de la responsabilisation. Cette contribution sera d'environ de 1% soit **1,230 milliard de FCFA** à partir de 2012 ;
- **Le Gap de financement de 364,743 milliards de FCFA** sera recherché auprès des partenaires extérieurs.

C5.4 Revue des dépenses publiques du secteur agricole

Le coût total du PNSR sur la période 2011-2015 représente 16,41% du budget global de la SCADD et une augmentation de 20% par rapport aux allocations actuelles. Ce coût a été estimé en tenant compte des prix usuels et tendances des dépenses de personnel, fonctionnement, transferts courants et investissements à réaliser sur la période. Cette évaluation repose sur (i) les priorités et les ambitions du gouvernement de réaliser les objectifs de croissance de la SCADD, (ii) les dotations du CDMT par secteur économique sur la base du cadrage budgétaire de la SCADD et (iii) une mise en cohérence entre ces orientations. Il a alors été tenu compte des capacités de mobilisation des financements et surtout des capacités réelles d'absorption.

C5.5 Capacité de gestion des ressources publiques

Le dispositif institutionnel prévu pour la mise en œuvre du PNSR devrait permettre de limiter les insuffisances en matière de gestion des ressources publiques liées au manque de coordination des interventions dans le secteur entre les Ministères et les autres acteurs. De même, l'approche adoptée pour le pilotage et la mise en œuvre devra permettre d'améliorer la gestion des ressources publiques.

En effet, le PNSR sera coordonné par un dispositif commun à toutes les sources de financement, avec des procédures de gestion souples et acceptables par les différentes parties. Pour ce faire, en attendant la possibilité à moyen terme de mise en place d'un fonds commun, et plus tard l'adoption de l'appui budgétaire comme modalité de financement, le défi sera de s'accorder sur des mécanismes de financement et de décaissement complémentaires qui i) garantissent une gestion fiduciaire de qualité, ii) facilitent une fluidité des décaissements des différentes sources, iii) soient acceptables par les différentes parties et donc compatibles avec leurs procédures spécifiques.

C5.7 Évaluation des risques, étude d'impact économique et financier et engagement du secteur privé.

L'ensemble des risques énumérés ci-dessus ont été pris en compte au niveau du document du PNSR.

Risques liés aux aléas climatiques. Ces risques sont aggravés par les changements climatiques. Ils doivent être réduits par le gros effort que le Gouvernement déploie pour accroître les surfaces irriguées et améliorer l'accès d'un nombre croissant de producteurs aux services d'irrigation. Ils

seront aussi mitigés par la recherche adaptative qui mettra au point et permettra de diffuser des technologies améliorées adaptées aux aléas climatiques des zones sèches.

Risques liés à la gouvernance. La stabilité politique et la paix sociale constituent une condition majeure pour le succès du PNSR. L'application stricte des procédures en vigueur au Burkina en matière de gestion fiduciaire (gestion financière et passation des marchés) permettra de réduire les risques de mauvaise gestion. La mise en œuvre du système de gestion axée sur les résultats adossé à un système de suivi-évaluation renforcé et le dialogue permanent entre les acteurs permettront d'assurer de bonnes performances dans la mise en œuvre. La réglementation en matière de contrôle de la réalisation des ouvrages devra être rigoureusement respectée afin de garantir la qualité des infrastructures financées.

Les risques liés au cadre politique et réglementaire. Le PNSR prévoit une revue du cadre politique et réglementaire. Une réforme conséquente des politiques et réglementations dans les domaines identifiés avec la mise en place des mécanismes opérationnels, sera requise.

Les risques liés au manque de ressources financières. La mobilisation effective des ressources financières complémentaires nécessaires pour boucler le financement du PNSR déterminera dans une large mesure, l'atteinte des résultats escomptés. Cette question fera l'objet du dialogue entre le Gouvernement et les Partenaires Techniques et Financiers.

Les risques liés à la concurrence des produits importés. Les produits locaux pourraient ne pas résister à la concurrence des produits importés. Les actions prévues pour promouvoir la qualité et la valeur ajoutée des produits locaux doivent alors être suivies de près.

Conclusions de la revue et recommandations

La revue technique indépendante salue les efforts du Burkina Faso dans la réflexion stratégique pour la mise en œuvre cohérente du Programme National du Secteur Rural qui cadre avec les principes forts du PDDAA.

Elle relève de manière spécifique le caractère inclusif, qui a prévalu tout au long du processus d'élaboration du programme et qui a permis une réelle appropriation du PNSR par l'ensemble des acteurs et la mise en place d'un panier commun pour le financement du processus d'élaboration du programme. La mission recommande que cet esprit soit entretenu et puisse guider la mise œuvre du programme.

Les résultats de modélisation recommandent que le plan de productions sous-sectorielles et les objectifs de croissance sectorielle et de réduction de la pauvreté rurale définis dans le PNSR soient réajustés à la lumière des résultats de simulation afin de les rendre plus réalisables et plus compatibles les uns avec les autres.

La mise œuvre du plan de productions sous-sectorielles défini dans le PNSR se traduirait par des taux de croissance abordables dans l'ensemble, à l'exception des croissances spécifiquement attendues du riz, du maïs, du sorgho et des cultures de rente (autres que le coton). Ce plan réaliserait l'objectif de couverture des besoins céréaliers défini dans le PNSR et s'alignerait plutôt bien sur la cible de croissance moyenne du processus du PDDAA et sur le scénario de l'atteinte de l'OMD de réduction de la pauvreté de moitié à l'horizon 2020. La composition de la croissance sous ce scénario OMD1-2020 pourrait servir de référence afin de rendre les objectifs du PNSR en termes de productions des cultures céréalières et de rente plus faciles techniquement.

Annexe 1: Guide du PDDAA post-Compact

Annexe 2: Les treize points de la CEDEAO de l'après - Cotonou

I. HISTORIQUE DU PROGRAMME

II. CHAMP DU PLAN D'INVESTISSEMENT AGRICOLE

III. CONTENUS DES PROGRAMMES

IV. CADRE DE RESULTATS

V. EVALUATION DES COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT

VI. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

VII. MECANISME DE MISE EN ŒUVRE

VIII. IMPLICATION POUR LES POLITIQUES PUBLIQUES

IX. .EVALUATION INSTITUTIONNELLE

X . SYNERGIE ENTRE LES PROGRAMMES

XI. MESURES DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE

XII. SUIVI EVALUATION

XIII. EVALUATION DES RISQUES

Annexe 2: Modèle de feuille de route de post revue PDDAA

Plan National d'Investissement Agricole	Activités et repères	Point	Juin 2011	Juillet 2011	Aout 2011	Sept. 2011	Oct. 2011	Nov. 2011	Dec. 2011	Commentaires et suivi
Composante 1: Alignement sur la vision du PDDAA, les principes et éléments de la stratégie										
[Identification de la problématique]	<ul style="list-style-type: none"> [liste des actions spécifiques à entreprendre] 	[liste des responsables]	[indiquer les dates butoirs]							
	•									
	•									
	•									
Composante 2: Cohérence avec la croissance à long terme et les options de réduction de la pauvreté										
	•									
	•									
	•									
Composante 3: Adoption des meilleures pratiques et l'inclusion des principaux éléments du programme										
	•									
	•									
Composante 4: Alignement sur les engagements des pays										
	•									
	•									

	• •				
Composante 5: Réalisme opérationnel (comprenant le renforcement des institutions et des compétences)					
	• •				
	• •				
REPARTITION DES RESPONSABILITES					
Suivi Evaluation/Analyse des politiques	• •				
	• •				
ORGANISATION DE LA MISE EN OEUVRE					
GAFSP (Global Agriculture and Food Security Programme Multi-Donor Trust FUND)	• •				
	• •				
EVALUATION DES COÛTS : QUESTIONS EN SUSPENS					
Evaluation des coûts des programmes	• •				
Présentation du plan de financement	• •				
NOTE CONCEPTUELLE DU GAFSP					
Développement de la note conceptuelle	• •				
BESOINS D'ANALYSES COMPLEMENTAIRES					

Analyse des bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> • • 				
Analys coût bénéfice	<ul style="list-style-type: none"> • • 				
Priorisation des Programmes	<ul style="list-style-type: none"> • • 				
Mise en cohérence avec les autres stratégies et programmes agricoles	<ul style="list-style-type: none"> • 				
Analyse des politiques sectorielles	<ul style="list-style-type: none"> • • 				
Evaluation d'impact environnemental (le cas échéant)	<ul style="list-style-type: none"> • • 				
Prise en compte de la question du genre	<ul style="list-style-type: none"> • • 				